

RAPPORT ANNUEL 2013/2014

RAPPORT ANNUEL 2013/2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettres de présentation	5
2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre	7
3. Personnel permanent de l'Ordre	8
4. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre	10
5. Cotisations pour l'exercice 2013-2014	11
6. Rapport du président	13
7. Rapport du directeur général	21
8. Membres et rapports des comités	26
8.1. Conseil de discipline	26
8.2. Comité d'inspection professionnelle	27
8.3. Comité du Fonds d'études notariales	30
8.4. Comité du Fonds d'indemnisation	30
8.5. Comité sur les admissions	31
8.6. Comité de révision	32
8.7. Comité de la formation des notaires	33
8.8. Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires	33
8.9. Comité de la formation continue	34
8.10. Comité de retraite	34
8.11. Comité de placements	35
8.12. Comité de vérification et perspectives financières	36
8.13. Comité sur la rémunération	36
8.14. Comité des communications	37
8.15. Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier	38
8.16. Comité de réglementation	38
8.17. Comité de législation	39
8.18. Comité de gouvernance et d'éthique	39
8.19. Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions	40
8.20. Comité de sélection pour le programme de bourses d'études supérieures	41
9. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre	42
10. Principales résolutions du Comité exécutif	53
11. Tableaux statistiques	61
12. États financiers et rapports des auditeurs indépendants	77

1. LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, septembre 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Lambert, notaire
Président

Montréal, septembre 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Lambert, notaire
Président

Québec, septembre 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2014)

		DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
PRÉSIDENT	Jean Lambert, notaire	15-12-2010
VICE-PRÉSIDENT	Maurice Piette, notaire	15-05-1993
DISTRICTS	REPRÉSENTANTS	
Abitibi	André Gilbert, notaire	14-05-1999
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	Serge Bernier, notaire	14-04-2011
Beauce	Martin Houle, notaire	14-04-2011
Beauharnois/Iberville	Gilles Marois, notaire	30-05-2008
Bedford/Saint-Hyacinthe	Catherine Allen-Dénommmé, notaire	14-04-2011
Hull	Anne Philippe, notaire	30-05-2008
Joliette	Louise Archambault, notaire	30-05-2008
Laval	Louis-Martin Beaumont, notaire	14-04-2011
Longueuil	François Bibeau, notaire	27-05-2005
Montréal	Francine Pager, notaire	30-05-2008
	Maurice Piette, notaire	14-05-1993
	Michel Turcot, notaire	27-05-2005
	Marie Tam, notaire	17-04-2013
Québec	Charlaine Bouchard, notaire	14-04-2011
	Nancy Chamberland, notaire	14-04-2011
	Stéphane Denis Lacombe, notaire	14-04-2011
Richelieu/Drummond		
Saguenay/Lac-Saint-Jean		
Côte-Nord	Josée Noël, notaire	14-04-2011
Saint-François	Maurice Paré, notaire	10-05-2002
Terrebonne	François Lefebvre, notaire	30-05-2008
Trois-Rivières	Renée Leboeuf, notaire	30-05-2008
REPRÉSENTANTS DU PUBLIC	Lise Casgrain	14-04-2011
	Jean-Paul Morin	30-05-2008
	Daniel Pinard	27-05-2005
	Micheline L. Ulrich	14-04-2011

* Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Conseil d'administration sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. L'Assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 21 novembre 2013, à Québec.

3. PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2014)

PRÉSIDENTE

Fortier, Flore Anne, secrétaire de direction
Senneville, Sylvie, secrétaire de direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Tremblay, Christian, directeur général
Couture, Jocelyne, secrétaire de direction

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Scallon, Martin, directeur
Côté, Chantal, conseillère principale
en communications électroniques
Lestage, Josée, secrétaire de direction
Nakhasenh, Bolivar, coordonnatrice –
communications externes
Pomerleau, Suzanne, notaire au 1-800-Notaire

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Delage, Johanne, directrice générale adjointe
Archambault, Suzie, juriste aux publications
Bellion, Denis, secrétaire au formation préadmission
Boily, Catherine, juriste – CEDI et soutien aux membres
Carrier, Marylène, juriste à la formation préadmission
Dampousse, Danielle, secrétaire à la
formation préadmission
Danu, Vanessa, secrétaire à la formation continue
Duquette, France, technicienne en documentation
Faubert, Suzanne, secrétaire au soutien aux membres
Furlotte, Nancy, coordonnatrice au développement
Giard, Carole, juriste à la formation continue
Laflamme, Claudine, technicienne en documentation
Lafleur, Ginette, secrétaire principale
Larose, Francine, secrétaire aux publications
Lecoq, Sophie, chef de service au Centre de
documentation et des ressources informationnelles
et des publications
Ouimet, Louise, technicienne en documentation
Pelletier, Johanne, chef de service à la formation
et développement
Piette, Johanne, chef de service –
CEDI et soutien aux membres
Poliquin, Chantal, technicienne en gestion documentaire
Sarrat, Marie-Josée, agente à la formation continue

Simard, Valérie, chef de service à la formation
et développement

Taillon, Roxanne, préposée au centre de documentation
et de ressources informationnelles

BUREAU DU SYNDIC

Ayouaz, Hanifa, secrétaire juridique au contentieux
Boutin, Anne, syndic adjoint
Boyer, Marie-Josée, secrétaire, syndic
Charbonneau, Julie, avocate principale
Cloutier, Brigitte, secrétaire, syndic
Cloutier, Dominique, syndic adjoint
Dad, Fani, secrétaire, syndic
Desmarais, Judith, syndic adjoint
Gareau, Diane, syndic
Gauvin, Eliane, avocate
Lacroix, France, secrétaire de la syndic
Laliberté, Maryse, syndic adjoint
Leclerc, Marissa, secrétaire, syndic
Morissette, Yves, syndic adjoint
Normandin, Annick, syndic adjoint
Racine, Chantal, syndic adjoint
Tchinda, Marie Christiane, secrétaire, syndic

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Arial, Martine, directrice
Breton, Martin, inspecteur
Gervais, Martine N., inspecteur
Guimond, Jean-Yves, inspecteur
Lévesque, Isabelle, technicienne
Moschetta, Nancy, secrétaire à l'inspection et au CRID
Pelletier, Yvan, inspecteur
Sédillot, Claudette, secrétaire principale
Tessier, Nelson, inspecteur
Themens, Manon, inspecteur

SERVICES JURIDIQUES

Parent, Nathalie, directrice générale adjointe
Amabili-Rivet, Raphael, juriste à la recherche
Arsenault, Daniel, préposé au secrétariat
(certificat d'authenticité)
Ayotte, Johanne, conciliateur des comptes d'honoraires

3. PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (SUITE) (AU 31 MARS 2014)

Bédard, Sylvie, secrétaire adjoint, discipline, révision et indemnisation

Chénier, Colette, secrétaire au CRID (conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires)

Dahmen, Catherine, chef de service

Duval, Monique, secrétaire principale

Fagnan, Lyette, secrétaire adjoint, discipline, révision et indemnisation

Gagliardi, Danielle, secrétaire de l'Ordre

Godin, Sonia, chef de service aux CRID et gardes provisoires

Lafond, Johanne, secrétaire principale

Lafrance, Caroline, juriste aux gardes provisoires

Lamarche, Manon P., secrétaire au CRID (discipline)

Lavallée, Lorraine, secrétaire adjoint; discipline, révision et indemnisation

Marquis, Johanne, secrétaire à la recherche

Poulin, Nicole, juriste aux affaires juridiques

Prince-Agbodjan, Christelle, secrétaire au CRID

Provost, Nathalie, juriste aux affaires juridiques

Ryan, Nancy, secrétaire aux CRID et gardes provisoires

Vincent, Andrée, secrétaire principale

Watrobski, Sabina, juriste aux affaires juridiques

SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Auger, Annie, secrétaire adjoint

Bolduc, Catherine, secrétaire adjoint

Cardoso, Diana, secrétaire

Langlois, Lise, technicienne (gestion de l'information)

Lippé, Diane, secrétaire

Ménard, Andréane, secrétaire principale

Thériault, Martine, technicienne (gestion de l'information)

SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, Bertrand, directeur général adjoint

Crevier, Sylvie, préposée principale aux comptes clients

Des Rosiers, Maryse, secrétaire aux ressources humaines

Guzman-Ramirez, Monica, préposée aux certificats d'authenticité et de qualité

Lantagne, Lynda, conseillère aux ressources humaines

Lindsay, France, préposée principale aux comptes en fidéicommis

Lord, Martine, contrôleur à la comptabilité

Madgin, Luc, préposé aux ressources matérielles

Payeur, Dominique, conseillère principale aux ressources humaines

Picard, Christian, contrôleur adjoint à la comptabilité

Rodrigue, Diane, coordonnatrice aux ressources matérielles

St-Denis, Francine, secrétaire principale

Registre des testaments et des mandats

Bréniel, Marie-Josée, registraire

Beaudette, Nathalie, préposée aux comptes fournisseurs

Bigras-Frenette, Nicole, préposée

Bonneau, Nicole, préposée au service à la clientèle

Boucher, Émilie, préposée

Delisle, Audrey, préposée principale

Donaghy, Francine, préposée

Donaghy, Karine, agente principale

Girard, Chantal, préposée

Lamarche, Manon, préposée principale

Leclerc, Caroline, préposée

Lorin, Karine, technicienne

Marois, Carole, préposée principale

Martin, Hélène, préposée au service à la clientèle

Ménard, Micheline, préposée

Pelletier, Lucie, agente principale

Piette, Isabelle, préposée au service à la clientèle

Verdon, Chantal, préposée

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Leclair, Sylvie, directrice générale adjointe

Allard, Alain, technicien Windows

Beaulé, Benoît, administrateur Windows junior

Bélanger, Marlène, secrétaire principale

Bérubé, Maxime, technicien informatique

Charette, Sébastien, administrateur Windows senior

Giroux, François, chef d'équipe au développement et à l'architecture

Legault, Ingrid, chef de service à l'évolution des applications

Meloche, Sylvie, conseillère en assurance qualité

Moalla, Med, développeur

Newman, Christopher, analyste d'affaires

Phaneuf, Luc, chef de service à l'exploitation

Raymond, Luc, administrateur de systèmes Unix

4. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	80
Saguenay/Lac-Saint-Jean	114
Capitale Nationale	445
Mauricie	110
Estrie	173
Montréal	1 036
Outaouais	196
Abitibi-Témiscamingue	60
Côte-Nord	30
Nord-du-Québec	4
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	40
Chaudière-Appalaches	206
Laval	176
Lanaudière	186
Laurentides	233
Montérégie	602
Centre du Québec	114
Hors Québec	32
Total des membres – hommes	1 509
Total des membres – femmes	2 328
Total des membres au 31 mars 2014	3 837

5. COTISATIONS

POUR L'EXERCICE 2013-2014

Cotisation générale	600 \$
Cotisation spéciale pour la campagne de publicité	150 \$
Cotisation au Fonds d'indemnisation	370 \$
Cotisation spéciale pour le Programme d'aide aux notaires	25 \$



6. RAPPORT DU PRÉSIDENT



M^e JEAN LAMBERT,
notaire et président

*Chères consœurs
Chers confrères,*

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. Ce rapport marquant la fin du triennat, je me suis permis, exceptionnellement, de dresser le bilan des dernières quatre années et demie au cours desquelles j'ai occupé la présidence de notre ordre professionnel. Afin d'obtenir un portrait plus exhaustif des activités réalisées au cours de l'exercice 2013-2014, le lecteur est invité à prendre connaissance du compte rendu annuel du directeur général et des divers comités de même qu'à consulter les tableaux statistiques.

AVENIR DE LA PROFESSION

Issu de mes lectures sur l'avenir des services juridiques en Occident et de mes réflexions sur le notariat du Québec, ce dossier constitue à mon avis le principal héritage de mon second passage à la présidence de la Chambre des notaires. Quand j'ai sollicité votre confiance en 2008, puis en 2009, j'étais très conscient de mon âge – 20 ans de plus que la moyenne des notaires du Québec – et du culot dont j'ai somme toute fait preuve en souhaitant de nouveau emprunter un sentier sur lequel je m'étais engagé 30 années plus tôt. Or mon retour n'a jamais été motivé autrement que par le besoin de servir la profession que j'aime et que je veux faire aimer aux jeunes – certains, nombreux, étant perplexes face à leur avenir.

Les deux groupes de travail qui ont successivement œuvré à définir notre action pour l'avenir ont planché d'une façon remarquable à remettre en question la façon de faire tant de la Chambre que des notaires eux-mêmes dans leur quotidien. Ils ont conclu qu'il nous faut abandonner certaines de ces méthodes et nous tourner résolument vers la satisfaction des nouvelles attentes de nos clients : convivialité plus grande grâce à un recours aux technologies de l'information encore plus intensif, souci véritable d'ajouter de la valeur à nos interventions, proactivité plus marquée sur le marché des services et audace pour affronter avec intelligence et originalité les nouvelles concurrences.

La conclusion de ce chantier est double : d'abord, l'avenir sera nôtre si, sur le terrain, les notaires se l'approprient; ensuite, les actions nécessaires ne seront plus le fait de la Chambre. Le « terrain », ce sont les regroupements, les réseaux, l'APNQ, bref les notaires eux-mêmes.

Le second volet de la conclusion, c'est le programme « Notariat 2025 » où l'ordre professionnel se présente à vous comme le partenaire de votre avenir dont il vous laisse le volant entre les mains.

En soi, cette conclusion n'est rien de moins que la poursuite de la « Révolution tranquille » du notariat débutée à la fin des années 70.

Photos page de gauche :

1. Lors de la signature du programme de maîtrise en droit notarial.
2. Reconnnaissance de la Croix-Rouge pour le don de la Chambre des notaires du Québec en lien avec la tragédie de Lac-Mégantic.
3. À l'occasion de la Commission parlementaire sur le projet de loi « Mourir dans la dignité ».
4. Lors de l'ouverture du Colloque sur la copropriété.
5. Le président Lambert en compagnie de la Présidente de Desjardins, Monique Leroux.

ACTUALISATION DU REGISTRE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Mis sur pied au printemps 2013, le Groupe de travail sur l'actualisation du régime de publicité foncière au Québec a pris le relais des échanges qui ont eu lieu de 2008 à 2012 entre le gouvernement du Québec, la Chambre des notaires, le Barreau et l'Ordre des arpenteurs-géomètres. Rappelons que ces échanges ont essentiellement porté sur les moyens d'augmenter la force probante du système de publicité foncière actuellement en vigueur au Québec. Ce dialogue s'est toutefois révélé infructueux, d'une part parce qu'aucune des pistes de solution alors examinées n'a été finalement retenue, et d'autre part parce que le gouvernement a refusé de donner suite à une recommandation d'un sous-comité d'experts de Foncier Québec sur la nécessité d'abandonner une politique d'intervention à la pièce au profit d'une révision globale du système actuel de publicité foncière.

Les trois ordres professionnels s'étaient pourtant montrés favorables à l'idée du remplacement d'un système de publicité foncière basé sur « l'enregistrement d'actes » par celui d'un régime « d'inscription de droits » inspiré de la formule préconisée par le législateur lors de la révision du Code civil. La Chambre y entrevoyait des avantages pour le public, dont elle a pour principale fonction d'assurer la protection. Encore fallait-il, avant de prôner définitivement le recours à un tel changement, vérifier sa faisabilité à tous égards.

Le Groupe de travail a hérité de cette tâche pour finalement constater que le changement envisagé était difficilement réalisable et qu'il y avait plutôt lieu, suivant recherches et réflexions, de préconiser l'établissement d'un programme notarial de sécurité des transactions immobilières. Ce dossier est mûr pour l'action et fait maintenant partie de l'ordre du jour du nouveau Conseil d'administration de l'Ordre.

CENTRES DE TRAITEMENT ET EXERCICE ILLÉGAL

Il y a maintenant plus de deux ans, la Chambre des notaires et le Barreau introduisaient un recours à l'encontre de plusieurs assureurs de titres afin, dans un premier temps, de faire constater le caractère illégal de pratiques ayant trait à la constitution d'hypothèques immobilières et d'actes de radiations au Registre foncier et, dans un second temps, d'obtenir une injonction pour faire cesser ces agissements illégaux qui vont à l'encontre de la protection du public. Autre dossier à suivre...

TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS

L'année 2013 aura été marquée par l'aboutissement d'un projet déterminant pour la Chambre et ses membres : Assyst Paiement, la solution permettant aux notaires de gérer l'ensemble des opérations financières de leur compte en fidéicomis, par voie de transferts de fonds électroniques.

Cette réalisation exceptionnelle de notre ordre professionnel, unique en Amérique du Nord, confirme l'avant-gardisme du notariat québécois.

Les objectifs fixés au départ du projet ont été atteints. Le premier visait à ce que la solution repose sur un mécanisme efficace et convivial. C'est le cas. Le second visait pour sa part à évacuer l'imprévisibilité de la réception des fonds, imprévisibilité consécutive aux problèmes liés à la compensation des transferts traditionnels. Désormais, les notaires peuvent, par exemple, déboursier en après-midi des sommes reçues dans leur compte en fidéicomis le matin même.

Autres objectifs atteints : marchands de sécurité, les notaires devaient pouvoir compter sur un outil répondant aux normes de sécurité les plus élevées qui soient, grâce notamment à l'intégration de notre signature numérique comme clef de voûte du système. Sécurité toujours, les notaires devaient pouvoir se fier de façon absolument certaine sur la disponibilité des fonds une fois ceux-ci déposés dans leur compte en fidéicomis, c'est-à-dire l'irrévocabilité de tous les dépôts effectués par l'intermédiaire d'Assyst paiement. Mission accomplie!

Dans les prochains mois, la solution permettra aux notaires participants d'éviter les décaissements par chèques, ceux-ci devenant obsolètes! Plus tard, advenant une adhésion massive des notaires à la solution, la Chambre sera en mesure d'assurer un contrôle direct et la vérification en ligne de la comptabilité des comptes en fidéicomis, avec indicateurs en temps réel des «mouvements irréguliers» rendant inutiles les audits annuels. Cela représente une économie importante de ressources et d'argent pour tous.

COPROPRIÉTÉ... ET MÉDIATION!

Depuis quelques années déjà, la Chambre des notaires s'intéresse à l'essor remarquable de la copropriété au Québec et aux nombreux problèmes rencontrés par les divers intervenants dans ce secteur d'activités.

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre a ainsi mis sur pied un comité d'experts pour analyser la situation et formuler des recommandations quant à d'éventuelles modifications législatives susceptibles de corriger les lacunes. Ce comité a remis son rapport au ministre de la Justice à l'automne 2011.

Sur la base de ce rapport, et dans le but d'élargir la consultation à l'ensemble de la population, le ministre a confié à la Chambre des notaires le mandat de tenir des journées de consultation sur la copropriété, à Québec et à Montréal. À la suite de ces consultations, le Comité consultatif sur la copropriété a déposé son rapport final au ministre de la Justice, le 6 décembre 2012. On attend depuis le dépôt d'un projet de loi qui viendra apporter les correctifs souhaités par le Comité consultatif et les citoyens consultés.

En marge du volet législatif et sans attendre la mise en vigueur de ces correctifs, la Chambre des notaires a pris l'initiative de mettre de l'avant un projet dont elle espère qu'il sera à la fois bénéfique pour les copropriétaires et les administrateurs, et porteur d'avenir pour les notaires : **la mise sur pied d'un projet-pilote de médiation en copropriété.**

En effet, au terme des nombreuses consultations menées par le Comité, un constat s'imposait de façon systématique : l'existence de situations difficiles, voire conflictuelles, que vivent les copropriétaires et les administrateurs de syndicats de copropriété.

En aval de tous ces efforts, la Chambre des notaires a obtenu de Justice Québec le mandat de développer un site Web permettant de mieux informer les clientèles qui œuvrent en copropriété. Ce site devrait être officiellement lancé au début de l'année 2015.

INFOROUTE NOTARIALE, ENTRACTE NUMÉRIQUE ET CENTRE DE DOCUMENTATION

Je suis heureux de constater que l'Inforoute notariale est devenue, depuis mon arrivée à la présidence, le carrefour technologique incontournable par lequel la Chambre peut échanger et transiger avec ses membres.

Que dire maintenant de cette innovation spectaculaire qu'a subit le journal *Entracte* par son passage du format papier au format numérique. Qui aurait cru, dans le domaine des médias d'information, que l'un des premiers parmi eux à imiter *La Presse Plus* serait le journal de la Chambre des notaires, mais en mieux, car disponible en IOS et Android? Je vous rappelle que cette conversion permettra à la Chambre d'offrir des valeurs ajoutées aux contenus, de réaliser d'importantes économies grâce à la suppression des frais d'impression et de distribution et de réduire considérablement son empreinte écologique par l'élimination de plus de 9 000 tonnes de papier annuellement.

Quant au Centre de documentation, les travaux de modernisation ont permis d'enrichir la banque documentaire en plus d'offrir aux notaires un outil performant leur permettant d'effectuer eux-mêmes leurs recherches.

L'entente conclue par la Chambre des notaires et SOQUIJ permet également aux membres de recevoir par courriel un bulletin quotidien (*L'Express notarial*) signalant les décisions judiciaires et des tribunaux administratifs pertinentes à la pratique notariale ainsi qu'un bulletin hebdomadaire offrant le résumé, le suivi et le degré d'intérêt jurisprudentiel des jugements sélectionnés.

RÉFORME DE LA FORMATION PRÉADMISSION

En février 2013, dans le cadre de la réforme de la formation notariale, le Conseil d'administration de l'Ordre approuvait le nouveau parcours de formation donnant accès à la profession. Mais pour concrétiser ces travaux de longue haleine, il nous fallait obtenir l'autorisation finale du ministère de l'Éducation. Coup de théâtre au printemps 2013 : le ministère refuse d'approuver la création d'un microprogramme tel que le suggéraient l'Ordre et les universités. Le ministère s'est toutefois engagé à collaborer avec la Chambre et les universités pour la création d'un projet de maîtrise en droit notarial qui intégrerait les composantes des programmes actuels en droit notarial et celles proposées pour les microprogrammes.

En date du 1^{er} avril 2014, les universités ont obtenu toutes les approbations nécessaires de leurs instances de sorte que les travaux réglementaires devraient se poursuivre et se conclure par une mise en vigueur du nouveau programme en septembre 2014.

AFFAIRE ÉRIC C. LOLA

En janvier 2013, la Cour suprême du Canada a reconnu la constitutionnalité des dispositions du *Code civil du Québec* mise en cause dans la désormais célèbre affaire *Éric c. Lola*. La Chambre des notaires du Québec en était convaincue.

Toutefois, nous étions également d'avis que cette affaire a mis au jour la nécessité de revoir en profondeur et avec cohérence le droit de la famille au Québec. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis la réforme du droit de la famille intervenue en 1980. L'heure n'est plus aux retouches, aussi importantes soient-elles. Ce sont les bases et les fondements du droit de la famille dans son ensemble qu'il convient aujourd'hui de revoir en fonction des nouvelles configurations conjugales et familiales.

Quelques mois à peine après le jugement du plus haut tribunal du pays, le gouvernement du Québec a donné suite à notre recommandation en mettant sur pied un comité consultatif sur le droit de la famille présidé par notre confrère, le professeur Alain Roy, et dont le mandat sera d'évaluer l'opportunité de revoir l'ensemble du droit de la famille québécois. Le Comité s'étant prononcé en septembre 2013, il proposera au ministre de la Justice les éléments qui devraient être revus tels la conjugalité, la parentalité, la filiation et le droit successoral.

J'ai le privilège de représenter la profession au sein de ce comité de réflexion et d'y faire valoir le point de vue notarial en ces matières. La remise du rapport final au ministre de la Justice est prévue à l'hiver 2014. Les recommandations du comité bouleverseront sans aucun doute l'ensemble du droit familial au Québec. Une petite révolution est à nos portes en cette matière...

LÉGISLATION

Dans le cadre de mes engagements électoraux, j'avais clairement manifesté ma volonté que l'Ordre soit davantage actif dans ce domaine. Je vous fais grâce de la liste exhaustive de tous les projets de loi au sujet desquels la Chambre a pris position dans les dernières années. Je me contenterai d'en citer les principaux :

- ◆ Mourir dans la dignité
- ◆ Réforme du *Code de procédure civile*
- ◆ Refonte du *Code des professions*
- ◆ Projet de loi en matière de justice disciplinaire
- ◆ Projet de loi sur l'immigration
- ◆ Projet de loi sur le surendettement
- ◆ *Loi sur le curateur public*
- ◆ Réforme de la loi sur les compagnies
- ◆ *Loi sur les mines*
- ◆ Avant-projet de loi en matière d'adoption et d'autorité parentale
- ◆ Projet de loi concernant certains cas de résiliation d'un bail d'un logement
- ◆ *Loi sur les biens non réclamés*
- ◆ Projet de loi 64 favorisant l'accès à la justice en matière familiale

LAC-MÉGANTIC

La terrible tragédie survenue à Lac-Mégantic en juillet 2013 a été d'une telle ampleur qu'elle ne pouvait laisser personne indifférent. La charge émotive qui habite les citoyens de ce chef-lieu de l'Estrie est presque inimaginable. Le mot « victime » est sur toutes les lèvres.

Parmi les victimes, on compte quatre de nos consœurs dont les études ont été complètement rasées lors de cette épouvantable catastrophe. Il en est de même pour les voûtes ainsi que pour les précieux actes qu'elles contenaient.

Dans les heures qui ont suivi, la Chambre des notaires a créé une cellule de crise afin d'élaborer un plan d'action permettant d'assurer la protection du public. Ce plan prévoyait plusieurs mesures, dont la création d'un fonds d'urgence pour les notaires sinistrés, des séances d'information avec les familles des victimes, une campagne radio pour aider à la reconstitution des greffes et la présence sur place d'une inspectrice de la Chambre. Enfin, en décembre 2013, le gouvernement adoptait une loi spéciale nous permettant de reconstituer les greffes des notaires sinistrés. Cette opération se poursuivra au cours de la prochaine année.

SOLUTIONS NOTARIUS

Depuis 1996, la Chambre confiait à sa filiale à but non lucratif, Notarius TSIN, le soin de gérer son parc informatique, d'identifier ses besoins et de développer des produits de sécurité informatique.

Les années passant et les besoins se complexifiant, cette formule d'impartition ne répondait plus adéquatement aux besoins de la Chambre, alors que le joyau des produits développés par Notarius, la signature numérique utilisée par les notaires, était convoitée par plusieurs et méritait une attention plus soutenue pour sa mise en marché tant au Québec que dans les autres provinces.

À ces fins, la Chambre a mis en place la Direction des technologies de l'information pour ses besoins internes, alors que Notarius TSIN a reçu, par l'entremise d'une filiale à vocation commerciale, le mandat d'accélérer la mise en marché de sa signature numérique et de développer des produits connexes à la sécurité informatique.

Solutions Notarius inc. est entrée en activité le 1^{er} janvier 2013. Cette société a également pour objectif d'agir comme partenaire de TELUS pour la promotion, hors du Québec, de la nouvelle plateforme de transfert électronique de fonds.

COMMUNICATIONS AVEC LES NOTAIRES

Au cours de mes deux mandats à titre de président, j'ai toujours eu le souci premier de vous informer rapidement, régulièrement et avec beaucoup de transparence quant aux principaux enjeux et dossiers qui concernent notre profession. Qu'il s'agisse de mes capsules vidéo, des communiqués aux membres, de mes textes dans le journal *Entracte*, de mon blogue ou encore de mes déplacements en région, je n'ai rien négligé pour concrétiser mes engagements en matière de transparence et d'écoute.

IMAGE DE MARQUE

Depuis sa constitution en 1847, la Chambre des notaires s'identifiait par ses armoiries, le « logo » des temps anciens. Afin de se moderniser, la Chambre a délaissé ses armoiries à la fin des années 80 pour adopter le logo que les notaires eux-mêmes ont largement adopté depuis sa conception en 1987.

Cette double utilisation a sans doute contribué à créer de la confusion auprès du public. En septembre 2012, un sondage CROP commandité par le CIQ révélait en effet que 39 % des Québécois étaient d'avis que les ordres professionnels défendent les intérêts de leurs membres, alors que seulement 11 % d'entre eux attribuaient aux ordres la mission de protéger le public.

C'est donc dans la foulée de ces résultats qu'en avril 2013, la Chambre des notaires du Québec dévoilait son nouveau logo, distinctif de celui qu'utilisent les notaires québécois.

Il convient de rappeler qu'en vertu du *Code des professions*, la mission d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public qui recourt aux services d'un professionnel. Il est essentiel qu'aux yeux du public, il n'y ait aucun doute quant à la mission première de l'Ordre qui ne doit pas être confondue avec celle d'une association professionnelle. Le logo d'un ordre professionnel doit contribuer à établir cette distinction fondamentale.

NOTAIRE LIQUIDATEUR DE SUCCESSION

Voilà un autre dossier dans lequel je me suis particulièrement investi au cours de mes derniers mois à la présidence. Ce chantier a d'ailleurs connu son aboutissement le 28 mars dernier alors que le Conseil d'administration entérinait les recommandations déposées par le syndic de l'Ordre et par votre président afin que les notaires puissent agir en cette matière en meilleure connaissance de leurs obligations.

Les notions de conflit d'intérêts, d'indépendance et de désintéressement évoluent au gré des tendances sociales : un comportement qui était tout à fait acceptable à une époque est susceptible de ne plus l'être quelques années plus tard.

Ainsi, depuis la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Succession MacDonald c. Martin* ([1990] 3 R.C.S 1235), les règles concernant les conflits d'intérêts ont été resserrées.

La décision de la Cour supérieure rendue en juillet 2011 par le juge Tôth dans l'affaire *Winward c. Rodd* ([2011] QCCS 3313) laisse présager que la tendance n'ira pas vers l'assouplissement, au contraire. Cette décision indique en effet que les règles de la décision *MacDonald* s'appliquent mutatis mutandis aux notaires.

D'autre part, il résulte de l'éclatement de la cellule familiale, des conflits familiaux et de l'isolement des individus que les notaires ont un rôle de premier plan en matière de droit de la personne et des successions.

Vu l'imprécision de la réglementation et l'importance d'optimiser le rôle du notaire, il devenait urgent de fournir des lignes directrices afin de clarifier certaines situations et de nous permettre d'assurer la protection du public.

ACHAT D'UN IMMEUBLE PAR LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Enfin, parmi les autres réalisations dignes de mention, il me faut souligner l'acquisition récente d'un immeuble par la Chambre pour y loger son personnel. Il s'agit non seulement d'une excellente affaire pour l'Ordre sur le plan financier, mais aussi de la concrétisation d'un vieux rêve de la profession, soit celui de se doter d'une véritable « Maison du notariat »!

REMERCIEMENTS

Les nombreuses activités relatées dans ce bilan n'auraient pu être possibles sans l'appui et la contribution d'une foule de personnes. D'abord, mes collègues du Conseil d'administration, les membres qui siègent aux nombreux comités de l'Ordre et tout le personnel de la Chambre des notaires. À vous toutes et tous, merci et bravo pour le travail accompli ! Je tiens aussi à exprimer des remerciements plus particuliers aux personnes qui m'ont appuyé quotidiennement au Bureau de la présidence : Sylvie Senneville, Flore-Anne Fortier et Antonin Fortin, mon adjoint.

JEAN LAMBERT, notaire
Président

LE TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS



7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



CHRISTIAN TREMBLAY,
directeur général de
la Chambre des notaires

C'est avec grand plaisir que je partage avec vous les faits marquants de la dernière année. Je ne peux débuter ce rapport sans d'abord souligner l'esprit de collaboration et la grande cohésion qui ont animé toute l'équipe de la Chambre au cours de l'année 2013-2014. Sans ce premier constat, nous aurions bien peu de grandes réalisations à célébrer.

ACTIVITÉS LIÉES À LA PROTECTION DU PUBLIC

BUREAU DU SYNDIC

Pour une deuxième année consécutive, nous sommes heureux de constater une baisse de 23 % du nombre de dossiers d'enquête lequel est passé de 700 à 539. Cette baisse est principalement attribuable au traitement accéléré de certains types de demandes, notamment celles portant sur des retards à produire des rapports finaux.

Le Comité d'inspection professionnelle a soumis 99 demandes d'enquête au Bureau du syndic, ce qui représente une hausse de 26 % par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, une meilleure formation du personnel du service en matière d'intervention auprès du requérant constitue l'une des raisons de la diminution du nombre de requêtes qui est passé de 1 670 à 1 417.

Dans un autre ordre d'idées, force est de constater que les dossiers sont sans cesse plus lourds et plus complexes. Ainsi, les 24 plaintes disciplinaires déposées portaient sur 108 dossiers d'enquête, tandis que l'an passé, nous comptons 21 plaintes pour 47 dossiers. Or ici, une complexité accrue signifie, en corollaire, plus de convocations en audience, plus de préparation de même qu'un plus grand nombre de recours aux instances supérieures.

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Les tristes événements de Lac-Mégantic ont tout particulièrement marqué l'année à la Direction de l'inspection professionnelle. Lui a ainsi incombé la tâche de diriger les travaux nécessaires, tant à la Chambre que sur le terrain à Lac-Mégantic : élaboration des processus clés, mise sur pied du Centre de service, recrutement de l'équipe, élaboration d'outils technologiques et communication. Cette catastrophe a par ailleurs contraint la Direction à développer des approches inédites et à mobiliser toutes les ressources requises pour y faire face.

L'inspection professionnelle est également très impliquée dans la mise en œuvre de la solution de transferts électroniques de fonds. Par l'intégration à la solution d'un tableau de bord permettant de surveiller en temps réel toutes les activités dans les comptes en fidéicommiss, la Chambre sera à l'avant-garde de toutes les organisations comparables en termes d'outils de protection du public.

Photos page de gauche :

1. Le lancement du transfert électronique de fonds, à la fin de 2013, est l'une de nos belles réalisations.
2. Le lancement de la nouvelle image de marque, en avril 2013, fut l'opportunité pour la Chambre de réaffirmer sa mission de protection du public.
3. Le 1^{er} janvier 2013, Solutions Notarius inc., succédait à Notarius TSIN.
4. Christine Gagnon, notaire, lors du Colloque sur la copropriété, à l'automne 2013.
5. L'année 2013 aura été marquée par la tragédie de Lac-Mégantic où deux études ont été complètement détruites, sauf cette voûte de l'étude Veilleux et ass.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA PROTECTION DU PUBLIC

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Au cours de l'exercice, la Chambre a organisé trois sessions de cours de perfectionnement qui ont attiré 3 900 notaires. En région, 42 sessions de formation ont été tenues dans 19 villes de la province. La popularité des webdiffusions ne se dément pas. En effet, les 33 cours présentement offerts ont été visionnés à 3 178 reprises.

Les stratégies visant à rendre les notaires de plus en plus autonomes dans leurs recherches au Centre de documentation et de ressources informationnelles portent fruit. En effet, nous dénombrons 31 654 sessions de recherche et 3 410 123 pages consultées. De plus, 2 774 recherches ont été effectuées par l'équipe, le tout en respectant les délais de réponse dans 95 % des cas. La décision de réintroduire une tarification pour les recherches du Centre et l'autonomie des membres ont permis à l'équipe de travailler très activement à la bonification des contenus de la banque de données.

La signature d'une entente avec SOQUIJ en novembre 2013 nous permet d'offrir aux notaires, sans frais, le signalement par courriel de tout jugement portant sur des sujets en lien avec leurs domaines de pratique. Ce projet a été subventionné par le Fonds d'études notariales.

Les stratégies de communication proactives mises de l'avant par l'équipe du Centre d'expertise en droit immobilier et soutien aux membres nous permettent de constater une baisse de 17 % du nombre d'appels par rapport à l'an dernier.

Nous ne pouvons passer sous silence la tenue du Colloque sur la copropriété, une première qui s'est avérée un franc succès. En effet, ce colloque a attiré plus de 400 participants et a obtenu une note d'appréciation de 89,5 %.

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

Outre les travaux législatifs mentionnés par le président dans son rapport, les services juridiques ont également été actifs en matière réglementaire. Les travaux ont notamment porté sur la réforme de la formation notariale entraînant la révision des règlements suivants :

- ◆ *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*
- ◆ *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires*
- ◆ *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme de formation*

L'équipe a également réalisé des travaux sur le *Règlement sur l'autorisation d'utilisation d'un procédé de signature officielle du notaire* (NDLR : Signature numérique).

De plus, le 1^{er} janvier 2014 entrait en vigueur le *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec*. C'est ce règlement qui a été appliqué dans le cadre de l'organisation et de la tenue des élections du printemps 2014.

Les services juridiques ont été au cœur des travaux entrepris en matière de gouvernance de l'Ordre. En effet, tous les travaux prévus au Plan d'orientation et d'actions prioritaires en matière de gouvernance adopté par le Conseil d'administration de février 2013 ont été réalisés. Notons particulièrement :

- ◆ Réalisation d'une analyse de risques et rédaction d'une politique de gestion de risques;
- ◆ Clarification des rôles et responsabilités du Conseil d'administration et du Comité exécutif;
- ◆ Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de même que de la Déclaration d'intérêts;
- ◆ Rédaction d'une politique sur la gouvernance des comités de la Chambre;
- ◆ Tenue de la première rencontre stratégique Conseil d'administration/équipe de direction visant à définir les grandes priorités de l'Ordre;
- ◆ Organisation d'une formation en gouvernance s'adressant aux administrateurs.

REGISTRES

Les registres comptent maintenant 7,15 millions d'inscriptions testamentaires (en hausse de 4 %) et 2,3 millions d'inscriptions de mandats donnés en prévision de l'inaptitude (en hausse de 5 %). Les demandes de recherche testamentaire ont pour leur part diminué de 3 %. Par ailleurs, nous pouvons féliciter la profession notariale pour son implication dans la cause du don d'organes et de tissus. En mars dernier, nous avons en effet atteint le million d'inscriptions au Registre des consentements aux dons d'organes et de tissus.

Le 1^{er} novembre 2013 a pris fin l'entente de partenariat avec le Barreau sur le guichet de service unique pour les demandes de recherche aux registres des testaments et des mandats. L'entente initiale de 10 ans, qui se terminait en mars 2013, n'a pu être renouvelée à la satisfaction des parties. Les services de recherche aux registres sont maintenant assumés par chacune des organisations pour leurs registres respectifs.

Enfin, des modifications ont été apportées au système des registres afin de remplacer une composante permettant le transit des informations des logiciels de gestion d'étude vers les registres (Traducteur EDI). On se souviendra qu'à partir de novembre 2013, environ 13 % des notaires ont éprouvé des difficultés à transmettre électroniquement leurs rapports testamentaires et de mandats par l'entremise d'un logiciel de gestion d'étude. Le remplacement complet de la composante nécessite la participation de chacun des fournisseurs de logiciel de gestion d'étude et devrait être terminé en septembre 2014.

LE 1-800-NOTAIRE ET SA VERSION 2.0

Le 1-800-NOTAIRE, a encore une fois démontré son utilité et sa pertinence. En un an, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le service a reçu 47 535 appels pour une moyenne de 192,45 appels par jour. Il s'agit là d'un nombre stable par rapport à l'année antérieure. Au cours de l'exercice, le taux d'abandon a été de 3,83 % et le pourcentage d'appels traités en moins de 300 secondes de 99,92 %. Le service a également orienté 7 936 demandeurs auprès des notaires. La version 2.0 a répondu quant à elle à plus de 2 105 questions du public depuis le lancement du nouveau site, ce qui représente une moyenne de 176 questions par mois. Ce nouveau service en ligne connaît une croissance constante en termes de consultation.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN

RESSOURCES HUMAINES

Une entente a été conclue entre la Chambre et tous ses groupes d'employés visant à rééquilibrer les niveaux de cotisations au régime de retraite. En vertu de cette entente, la parité de cotisation entre l'employeur et les participants sera atteinte le 1^{er} octobre 2016. L'entente prévoit également que le coût total du régime ne peut dépasser 18 % de la masse salariale.

Sur une base régulière, la Chambre procède à un sondage auprès de ses employés. Cette année, le sondage portait sur la mobilisation. Le taux de mobilisation relevé par la firme Aon est de 72 %, soit 7 % au-dessus de la moyenne des organisations comparables. Ces résultats, quoique positifs, ne nous ont pas empêchés de nous mettre à la tâche afin d'identifier, conjointement avec les employés, des pistes devant nous mener à un taux encore plus élevé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Le total de dépôts en fidéicommissaires pour l'année 2013 est de 55,6 milliards de dollars soit une baisse de 7,7 % par rapport à l'an dernier. Pour sa part, le solde moyen pour la totalité de l'exercice financier révèle une baisse de l'ordre de 4,8 % par rapport à l'année antérieure et s'établit à 1,472 milliard de dollars. En conséquence, les revenus d'intérêts ont diminué de plus de 500 000 \$.

Par contre, nous avons obtenu d'excellents rendements sur nos placements. En effet, notre politique de placement et la performance de nos gestionnaires ont permis un rendement de 12,71 %.

Nos gestionnaires ont ajouté de la valeur par rapport aux marchés de référence. Pour le Fonds d'études notariales la valeur ajoutée est de 1,11 %, tandis que pour le Fonds général et le Fonds d'indemnisation, dont les placements sont principalement constitués d'obligations, la valeur ajoutée est de 0,32 %. Les produits dérivés d'une valeur de 300 million de dollars ont généré des revenus de l'ordre de 1,6 million de dollars.

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Encore une fois cette année, la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec les différents secteurs d'activités, a concrétisé plusieurs projets nécessaires au maintien de la performance actuelle de la Chambre ainsi qu'à l'amélioration des modes de fonctionnement interne. Parmi ces projets, l'équipe a optimisé ses activités d'exploitation reliées à la continuité des affaires de la Chambre et à la disponibilité des services en prévision d'une migration graduelle vers l'infonuagique d'ici 2017.

De plus, la Direction s'est aussi dotée d'une vision en termes d'architecture applicative d'une durée prévue de quatre ans. Depuis janvier 2014, la Chambre a amorcé un programme de refonte complète de ses applications dont l'objectif principal est de simplifier et de moderniser les processus de l'Ordre ainsi que l'architecture et ses composantes technologiques. À cet effet, la Chambre compte donc éviter des investissements et des charges futures, accroître la sécurité des systèmes et des données et réduire le cycle de livraison des travaux de maintenance et de nouvelles solutions. La Chambre entend également améliorer la qualité de son service à la clientèle.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

L'année a débuté avec le dévoilement de la nouvelle image de marque de l'Ordre. Cette activité, qui a connu un franc succès, s'est tenue en présence de nombreux dignitaires et partenaires. Elle a été suivie de rencontres avec toutes les équipes de la Chambre afin d'assurer la cohérence des messages adressés à nos diverses clientèles.

Comme il se doit, la Direction des communications a joué un rôle très actif dans les grands dossiers de l'année, dont la tragédie de Lac-Mégantic et le lancement de la plateforme de transferts électroniques Assyst Paiement.

REMERCIEMENTS

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues de l'équipe de direction, mon adjointe Jocelyne Couture ainsi que tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et leur dévouement tout au long de cet exercice financier.

Je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution de tous les membres des divers comités dont l'apport est inestimable et qui nous appuient au quotidien.

J'adresse également des remerciements aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et surtout pour la confiance dont ils ont fait preuve à mon endroit et envers tous les employés de l'Ordre.

Enfin, je tiens à remercier les employés de l'Ordre qui ont pris leur retraite durant cet exercice financier, soit : M^e Jean-François Malo, directeur de l'inspection professionnelle, M^{me} Johanne Bourgeault, secrétaire principale au secrétariat, M^e Yves Pepin, juriste aux affaires juridiques et M^{me} Sylvie Senneville, secrétaire de direction à la présidence.

CHRISTIAN TREMBLAY

Directeur général

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1 CONSEIL DE DISCIPLINE



Membres du Conseil

Jacques Lamoureux, avocat et président
Delpha Bélanger, avocat et président suppléant
Jean-Jacques Gagnon, avocat et président suppléant
Irving Gaul, avocat et président suppléant
Jean Pâquet, avocat et président suppléant
Réjean Blais, avocat et président suppléant
Sander J. Abrahams, notaire (Montréal)
Nicole Beaudry, notaire (Québec)
Sylvie Beaupré, notaire (Montréal)
André Cantin, notaire (Joliette)
Monique Corbeil, notaire (Saint-Hyacinthe)
Yvan Corbeil, notaire (Montréal)
Jean-Guy Diamond, notaire (Shawinigan)
Jean-François Dugas, notaire (Saint-Laurent)
Yves Gérin, notaire (Magog)
Anick Hébert, notaire (Repentigny)
Nathalie Jodoin, notaire (Varennnes)
Jean-Yves Lacasse, notaire (Montréal)
Danielle Laferrière, notaire (Joliette)
Sylvie Lafond, notaire (Laval)
Michel Lamoureux, notaire (Sherbrooke)
Bernard Laroche, notaire (Gatineau)
Sylvain Larocque, notaire (Montréal)
Michel Leblanc, notaire (Trois-Rivières)
Pierre Martel, autrefois notaire (Nicolet)
(pour une partie d'année)
Jacques Ménard, notaire (Armagh)
Jean Mousseau, autrefois notaire (Nicolet)
(pour une partie d'année)
Jacques Néron, notaire (Alma)
Pierre Péladeau, notaire (La Prairie)
Jean Sylvestre, notaire (Sherbrooke)
Michel Turgeon, notaire (Boisbriand)

Personnes-ressources

Hélène Rocheville, notaire et directrice générale adjointe
(pour une partie d'année)
Sonia Godin, notaire et chef de service
(pour une partie d'année)
Sylvie Bédard, notaire et secrétaire adjoint

Mandat

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la *Loi sur le notariat* ou des règlements adoptés conformément à ce code et à cette loi (art. 116, al. 2 C. prof.).

Le Conseil est également saisi de toute plainte formulée contre une personne qui a commis une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées alors qu'elle était membre de l'Ordre (art. 116, al. 3 C. prof.).

Nombre de réunions

Soixante-seize réunions ont eu lieu.

Compte rendu d'activités

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Conseil a reçu 28 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 25 plaintes provenaient du syndic et 3 étaient des plaintes privées. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires* et au *Code des professions*.

Décisions du Conseil de discipline et autres instances

Au cours de l'exercice, 40 décisions ont été rendues par le Conseil de discipline tandis que 14 l'ont été par le Tribunal des professions. Ces décisions concernaient 37 dossiers et portaient sur la radiation provisoire, sur la culpabilité, sur les sanctions et quelques-unes sur différentes requêtes, notamment une requête en retrait de requête pour émission d'ordonnance de radiation; une requête en irrecevabilité de la plainte; une requête en cassation de subpoena; une requête en sursis d'exécution et une requête visant la non-publication, la non-diffusion et la non-divulgence d'informations. Il est à noter que plusieurs de ces dossiers disciplinaires ont fait l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions infligées.

Plaintes rejetées ou retirées

Une plainte privée a été retirée et quatre plaintes ont été rejetées.

Sanctions infligées

Trois dossiers ont donné lieu à des réprimandes alors que treize dossiers ont donné lieu à des radiations temporaires variant de sept jours à cinq ans et à la publication d'un avis. Une radiation permanente a été ordonnée alors que des amendes variant de 1 000 \$ à 3 000 \$ et totalisant 33 000 \$ ont été infligées dans sept dossiers.

Appels

Sept décisions ont été portées en appel auprès du Tribunal des professions concernant autant de dossiers.

Révision judiciaire

Cinq requêtes en révision judiciaire ont été déposées à la Cour supérieure concernant autant de dossiers incluant généralement une requête pour ordonnance de sursis.

8.2 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE



Membres du Comité

Martine Arial, notaire et présidente
Nelson Tessier, notaire et vice-président
Yvan Pelletier, notaire et secrétaire
Jean-François Malo, notaire
Nicole Janelle, notaire
Josée Marquis, notaire
Jean Lamarre, notaire

Personne-ressource

Martine Arial, notaire et directrice
– inspection professionnelle.

Mandat

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession notariale suivant les modalités qu'il détermine (article 11 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*).

Nombre de réunions

Six réunions ont été tenues.

Programme de l'inspection professionnelle

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2013-2014 en maintenant la priorité sur les études dont la dernière inspection datait de quatre ans ou plus.

Les inspections devaient être faites en accordant une attention particulière aux points suivants :

- ◆ Le respect de l'acte authentique
- ◆ Le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*
- ◆ La publicité des droits
- ◆ Le respect des normes générales de pratique
- ◆ La sécurité de l'information

Le programme du Comité consistait de plus à procéder, au cours de l'exercice, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicomis (complète et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections.

De plus, les jeunes notaires devaient, dans l'année suivant leur inscription au Tableau de l'Ordre, faire l'objet d'une inspection d'accompagnement professionnel.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicomis pour l'année 2012 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

Dossiers transmis au syndic

Dans 65 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions aux codes, lois et règlements en vigueur.

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

8.2 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)



Nombre de membres visités

DISTRICT	INSPECTION RÉGULIÈRE	INSPECTION DE COMPTABILITÉ EN FIDEICOMMIS	INSPECTION ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	NOMBRE DE VISITES
ABITIBI	13	0	0	13
BAS SAINT-LAURENT/ GASPÉSIE	17	1	5	23
BEAUCE	10	1	2	13
BEAUHARNOIS/ IBERVILLE	13	14	12	39
BEDFORD/ SAINT-HYACINTHE	17	10	5	32
GATINEAU	27	9	15	51
JOLIETTE	18	31	7	56
LAVAL	30	16	13	59
LONGUEUIL	38	23	17	78
MONTRÉAL	101	30	62	193
QUÉBEC	42	15	26	83
RICHELIEU/ DRUMMOND	32	7	11	50
SAGUENAY/ LAC SAINT-JEAN/ CÔTE-NORD	35	0	3	38
SAINT-FRANÇOIS	34	6	10	50
TERREBONNE	80	12	17	109
TROIS-RIVIÈRES	37	7	5	49
TOTAL	544	182	210	936

8.2 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)



Nombre de rapports de vérification

DISTRICT	AUTO-ÉVALUATION	INSPECTION RÉGULIÈRE	INSPECTION DE COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS	INSPECTION ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION
ABITIBI	1	13	0	0	14
BAS SAINT-LAURENT/ GASPÉSIE	3	17	1	5	26
BEAUCE	4	10	1	2	17
BEAUHARNOIS/ IBERVILLE	10	13	14	12	49
BEDFORD/ SAINT-HYACINTHE	6	17	10	5	38
GATINEAU	16	27	9	15	67
JOLIETTE	11	18	31	7	67
LAVAL	11	30	16	13	70
LONGUEUIL	27	38	23	17	105
MONTRÉAL	65	101	30	62	258
QUÉBEC	26	42	15	26	109
RICHELIEU/ DRUMMOND	7	32	7	11	57
SAGUENAY/ LAC SAINT-JEAN/ CÔTE-NORD	10	35	0	3	48
SAINT-FRANÇOIS	4	34	6	10	54
TERREBONNE	17	80	12	17	126
TROIS-RIVIÈRES	9	37	7	5	58
TOTAL	227	544	182	210	1163

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

8.3 COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES



Membres du Comité

Gilles Marois, notaire et président
André Gilbert, notaire et vice-président
Michel Turcot, notaire et secrétaire
Christian Forest, notaire

Personne-ressource

Bertrand Lortie, directeur général adjoint des services administratifs

Mandat

Le mandat du Comité du Fonds d'études notariales est de rendre un avis au Conseil d'administration sur l'état actuel et l'évolution prévisible du Fonds d'études notariales et sur l'adéquation des subventions en regard des objets du Fonds.

Nombre de réunion

Une réunion a été tenue.

Compte rendu d'activités

Les membres du Comité du fonds d'études notariales ont rendu l'avis suivant au Conseil d'administration de la Chambre des notaires, à savoir :

1. QUE l'état de capitalisation du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
2. QUE pour l'exercice 2014-2015, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicommissés des notaires sont estimés à 12,2 millions de dollars compte tenu de la baisse possible de 5 % du solde moyen global et du maintien du taux d'intérêt préférentiel suivant l'opinion donnée aux membres du Comité par un expert en la matière;
3. QUE le Comité prévoit une diminution de 4 millions de dollars de la capitalisation du Fonds d'études notariales au terme de l'exercice 2014-2015;
4. QUE, selon les tableaux et les explications fournis par la Direction des services administratifs, les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,2° de la *Loi sur le notariat*.

8.4 COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION



Membres du Comité

Michel Y. Gaudreau, notaire et président
Marie-Josée Aumais, notaire et vice-présidente
Denis Dufour, notaire
Daniel Gervais, notaire
Véronique Larochelle, notaire
Gilles Tremblay, notaire
Jean-Paul Morin, membre externe

Personnes-ressources

Hélène Rocheville, notaire et secrétaire (pour une partie d'année)
Daniel Gervais, notaire et secrétaire par intérim (pour une partie d'année)
Sonia Godin, notaire et secrétaire (pour une partie d'année)
Lyette Fagnan, notaire et secrétaire adjoint
Lorraine Lavallée, notaire et secrétaire adjoint

Mandat

Le Comité du Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration pour rembourser les sommes ou les biens utilisés par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été remis dans l'exercice de sa profession conformément aux dispositions de l'article 89.1 du *Code des professions*.

Dans ce contexte, le Comité du fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du comité exécutif.

De plus, le Comité décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 \$ (en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommissés des notaires* en vigueur jusqu'au 29 février 2012) et de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 30 000 \$ (en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012).

Nombre de réunions

Le Comité s'est réuni à 7 reprises totalisant 14 journées d'étude.

Compte rendu d'activités

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, 11 réclamations ont été inscrites (concernant 9 notaires) au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires. Ces réclamations totalisent une somme de 780 615 \$.

Réclamations acceptées

Aucune réclamation n'a été acceptée en totalité et deux réclamations ont été acceptées en partie pour un montant total de 11 025 \$.

Réclamations refusées

Trois réclamations ont été refusées en totalité pour un montant total de 89 200 \$.

Deux réclamations ont été refusées en partie pour un montant total de 14 577 \$.

Réclamations retirées

Au cours de l'année, une réclamation a été retirée à la demande des réclamants.

Indemnités payées

Pour cette période, deux indemnités ont été payées (concernant un notaire), totalisant une somme de 11 025 \$. Une somme de 1 851 \$ provenant du solde d'un compte en fidéicommiss a servi au paiement d'une réclamation.

Recouvrement

Tous les dossiers pour lesquels une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation et pour lesquels une quittance subrogatoire a été signée ont été transférés à la Direction des services juridiques pour recouvrement.

8.5 COMITÉ SUR LES ADMISSIONS



Membres du Comité

Stanley P. Gauvreau, notaire et président
Martine Lachance, notaire et vice-présidente (01/04/2013 au 19/06/2013) et secrétaire (depuis le 20/06/2013)
Martin Houle, notaire et secrétaire
Marylène Carrier, notaire et secrétaire (01/04/2013 au 27/05/2013)
Marc Boudreault, notaire
Richard Brouillet, notaire
Brigitte Lefebvre, notaire
Josette Marois, notaire
Josée Noël, notaire et vice-présidente (depuis le 15/08/2013)
Anne Philippe, notaire
Jocelyne Pellerin, notaire

Personne-ressource

Catherine Dahmen, notaire (01/04/2013 au 31/05/2013)
Marylène Carrier, notaire (depuis le 27/05/2013)

Mandat

Le mandat du Comité sur les admissions est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Il est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Le Comité formule également les recommandations appropriées au comité exécutif.

Nombre de réunions

Vingt réunions ont eu lieu.

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

Compte rendu d'activités

Le Comité a statué sur les demandes d'équivalence de formation de 27 candidats ayant déposé une demande afin de faire reconnaître leur diplôme en droit obtenu hors du Québec. De plus, trois dossiers en équivalence de stage ont été étudiés.

Au cours du dernier exercice, 184 projets de stage ont été approuvés dont 6 en milieu non traditionnel et 14 superviseurs ont été nommés afin de superviser ces stages.

Après l'étude de 175 rapports finaux, le Comité a recommandé au comité exécutif la délivrance de 172 attestations de réussite de stage et la délivrance de 3 avis d'échec.

Le Comité a autorisé 125 notaires à agir à titre de maître de stage afin de répondre aux besoins des nombreux stagiaires.

Enfin, 31 demandes ont été traitées relativement à des prolongations de délais (4); à des changements de maître de stage (8); à des interruptions, des reprises, des modifications et des annulations de stage (10); à des demandes particulières (2); à des projets de stage en milieu non traditionnel (7) et à une demande d'accueil de deux stagiaires par un maître de stage.

8.6 COMITÉ DE RÉVISION



Membres du Comité

Francine Séguin, notaire et présidente
Giuseppe Decobellis, notaire
Mireille Fortier, notaire
Marc Daigneault, notaire
Gérard Hébert, notaire
Nathalie Jacob, notaire
Monique Émond, membre externe
(pour une partie de l'année)
Adrien Dandavino, membre externe
(pour une partie de l'année)
Lyette Bellemare, membre externe

Personnes-ressources

Hélène Rocheville, notaire et secrétaire
(pour une partie de l'année)
Daniel Gervais, notaire et secrétaire
(pour une partie de l'année)
Sonia Godin, notaire et secrétaire
(pour une partie de l'année)
Lyette Fagnan, notaire et secrétaire adjoint
Lorraine Lavallée, notaire et secrétaire adjoint

Nombre de réunions

Le Comité s'est réuni à 5 reprises totalisant 10 journées d'étude.

Mandat

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et dont la demande d'enquête présentée au syndic n'a pas donné lieu au dépôt subséquent d'une plainte auprès du Conseil de discipline.

Compte rendu d'activités

Nombre de demandes de révision reçues	68
Nombre de demandes de révision présentées au Comité	61
Nombre de demandes de révision retirées	2
Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente	1
Nombre de demandes de révision en cours au 31 mars 2014	19

Avis

Soixante et une demandes présentées au Comité ont été étudiées et un dossier a été reporté à une date ultérieure à la demande du client. Le Comité a émis l'avis suivant :

- ▶ Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline dans 61 dossiers.

Augmentation du nombre de demandes

On constate une augmentation du nombre de demandes de révision. De 45 demandes présentées en 2012-2013, le nombre est passé à 68 en 2013-2014.

8.7 COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES



Membres du Comité

François Brochu, notaire et représentant de la CREPUQ
Amélie Lavigne, notaire et représentante de l'Ordre
Antoine Goutier, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Christine Morin, notaire et représentante de l'Ordre et présidente du Comité
Lucie Thibodeau, notaire et représentante de la CREPUQ

Personne-ressource

Johanne Pelletier, notaire et secrétaire

Mandat

Le mandat du Comité de la formation professionnelle est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Nombre de réunions

Quatre réunions ont eu lieu.

Compte rendu d'activité

Le Comité a finalisé ses propositions quant aux objectifs d'apprentissage et au contenu des cours qui, à son avis, devraient faire partie des programmes de droit notarial.

Le Comité a également analysé le projet de maîtrise en droit notarial élaboré en partenariat entre les universités de Sherbrooke, de Montréal et Laval et présenté par l'Université de Sherbrooke. Le Comité s'est dit d'avis que le programme favorisera l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de notaire. De plus, la concertation des trois universités, en partenariat avec l'Ordre, permettra l'harmonisation et l'optimisation de la qualité du programme.

Le Comité a également conclu que, malgré certaines différences dans la structure des cours offerts à l'Université d'Ottawa, le programme de maîtrise offert par cette institution répond aux exigences du protocole de 1994 intervenu entre les universités et l'Ordre et servant encore de référentiel de compétences à l'Ordre.

8.8 COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES NOTAIRES



Membres du Comité

Anne Hamelin, notaire et présidente
Daniel Tousignant, notaire et vice-président
Brigitte Caplette, notaire
Dominique Lettre, notaire
Josette Marois, notaire
Louis Simard, notaire

Personnes-ressources

Johanne Ayotte, notaire et secrétaire
Sylvie Bédard, notaire et secrétaire

Mandat

- ◆ Entendre les demandes d'arbitrage portant sur un compte d'honoraires.
- ◆ Rendre une sentence arbitrale.
- ◆ Exercer les pouvoirs et devoirs prévus au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.
- ◆ Recommander la formation pertinente pour maintenir à jour les connaissances des membres du Comité.

Compte rendu des activités du Conseil d'arbitrage

Un conseil d'arbitrage est formé d'un ou trois arbitres selon le montant en litige. Les arbitres sont nommés à partir de la liste des membres du Comité d'arbitrage constitué par résolution du conseil d'administration lors de la réunion tenue les 17 et 18 juin 2011 conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Durant l'exercice financier 2013-2014, sept demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à huit l'an dernier. Deux auditions par des conseils d'arbitrage composés d'un seul arbitre ont été tenues et deux auditions ont été tenues par un conseil d'arbitrage composé de trois arbitres, pour un total de quatre auditions. Un des arbitrages s'est déroulé sur une période de deux jours.

Quatre sentences arbitrales ont été prononcées. De ces sentences, deux ont maintenu le compte en litige, une a diminué le compte et l'autre a consigné une entente entre les parties, diminuant le compte du notaire.

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

COMITÉS FORMÉS PAR RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.9 COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE



Membres du Comité

Laurent Fréchette, notaire et président
Renée Leboeuf, notaire et vice-présidente
Louise-Andrée Barrette, notaire
Amélie Lavigne, notaire
Lyne Savard, notaire

Personne-ressource

Valérie Simard, notaire
Carole Giard, notaire (depuis janvier 2014)

Mandat

Le mandat du Comité de la formation continue est de proposer les objectifs à poursuivre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires.

Nombre de réunions

Six réunions ont eu lieu.

Compte rendu d'activités

En mai 2013, les membres du Comité de la formation continue ont fait le bilan de la 84^e session des Cours de perfectionnement du notariat, tenue du 18 au 20 avril 2013. Les membres ont ensuite apporté des modifications au programme de la 85^e session des Cours de perfectionnement (tenue du 20 au 22 novembre 2013), notamment pour inclure une conférence sur la médiation en copropriété qui servira d'introduction au projet que la Chambre mettra sur pied dans ce domaine.

En cours d'exercice, les membres ont élaboré le programme de la 86^e session des Cours de perfectionnement (tenue du 20 au 22 mars 2014) et de la 87^e session (qui se tiendra du 6 au 8 novembre 2014). Ils ont aussi débuté la programmation de la 88^e session, prévue pour mars 2015.

Enfin, les membres du Comité de formation continue ont approuvé les propositions de la formation continue en région.

8.10 COMITÉ DE RETRAITE



Membres du Comité

Alain Turcotte, notaire et président (représentant nommé par la Chambre)
Guylaine Lebel, notaire et vice-présidente (représentante nommée par la Chambre)
Bertrand Lortie, secrétaire (représentant nommé par la Chambre)
Lynda Lantagne (représentante nommée par la Chambre)
Lorraine Lavallée, notaire (représentante nommée par les cadres et professionnels de la Chambre)
Luc Madgin (représentant nommé par les employés de bureau de la Chambre)
Nathalie Denis (représentante nommée par Notarius)
Liette Boulay (représentante nommée par les employés de Notarius)
Lise Lachance (représentante nommée par les retraités)
Judith Desmarais, notaire (membre non-votant, nommé par les participants actifs)
Marcel Delorme (membre non-votant, nommé par les retraités)

Mandat

Le mandat du Comité de retraite est d'administrer le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec conformément au règlement et la loi en vigueur.

Nombre de réunions

Cinq réunions et une assemblée annuelle ont été tenues.

Compte rendu d'activités

Le Comité de retraite a rencontré à quelques reprises les gestionnaires de placements de la caisse de retraite. La surperformance du gestionnaire d'actions combinée à la bonne performance des marchés boursiers a permis une nette amélioration de la valeur marchande des placements du Régime. En effet, la valeur marchande des placements au 31 décembre 2013 était de 25 290 251 \$ comparativement au coût d'acquisition de 23 094 083 \$. L'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition s'est amélioré de 2 133 238 \$ par rapport au 31 décembre 2012.

L'appariement de la durée des obligations détenues pour les participants actifs s'est poursuivi comme prévu et sera complété en septembre 2014.

Le Comité a pris connaissance des résultats de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2012. Cette évaluation établit que le régime est en situation de déficit tant en capitalisation (5 742 200\$) qu'en solvabilité (11 373 000\$). Cette dégradation importante de la situation financière du régime est en très grande partie attribuable à la baisse du taux d'intérêt des obligations à long terme. Les bonnes performances obtenues sur les placements et les mesures mises en place par la Chambre pour le financement du régime par l'employeur et les employés devraient permettre de régler, comme prévu, le déficit du régime d'ici l'année 2019.

La situation financière déficitaire du régime de retraite a nécessité que des discussions aient lieu avec tous les groupes d'employés. À la suite de la négociation, une entente est intervenue suivant laquelle le taux de cotisation des participants soit haussé dès la fin de l'année 2013 et jusqu'à parité de contribution de l'employeur et des participants à l'automne 2016.

Le Comité de retraite a également procédé à la révision complète et à la mise à jour du règlement intérieur qui encadre la gouvernance du Comité du régime de retraite.

8.11 COMITÉ DE PLACEMENTS



Membres du Comité

Serge Bernier, notaire et président
Yvon Arseneault, CPA, CA, vice-président
Lise Casgrain, administrateur nommé, secrétaire
Maurice Paré, notaire
Frédéric Gauvin, M.Sc, CFA

Personnes-ressources

Martine Lord, contrôleur
Bertrand Lortie, directeur général adjoint
des services administratifs
Christian Tremblay, directeur général

Mandat

Le mandat du Comité de placement est de superviser la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec et de conseiller le comité exécutif et le directeur général en cette matière.

De plus, le Comité de placements s'assure du suivi des « swaps » en fonction des paramètres établis avec les institutions financières.

Nombre de réunions

Deux réunions et trois conférences téléphoniques ont été tenues. De plus, deux réunions conjointes et une conférence téléphonique avec le Comité de vérification et de prospectives financières ont également eu lieu.

Compte rendu d'activités

Le rendement obtenu sur l'ensemble des placements a été de 10,90 % contre 8,49 % en 2012-2013. Ce rendement global se détaille comme suit : rendement du Fonds général 1,66 % ; celui du Fonds d'indemnisation 1,63 % et celui du Fonds d'études notariales 12,71 %.

En raison de la hausse de la valeur marchande des actions, le rééquilibrage du portefeuille de placements du Fonds d'études notariales a permis de réaliser un gain de 1,5 million de dollars.

La valeur marchande de l'ensemble des placements de la Chambre au 31 mars 2014 était de 93,6 millions de dollars contre un coût d'acquisition de 87,1 millions de dollars, ce qui représente un gain non réalisé de 6,5 millions de dollars. Au 31 mars 2013, l'écart entre la valeur marchande et le coût des placements représentait un gain non réalisé de 3,5 millions de dollars.

Le Comité de placements a procédé à un appel d'offres afin de choisir un gestionnaire de dettes immobilières commerciales. La politique de placement du Fonds d'études permet d'investir 10 % de l'ensemble du portefeuille dans ce type d'instruments financiers dont le rendement annuel peut atteindre 5 % à 7 %. Le choix a porté sur la firme Romspen et un montant de 4,5 millions de dollars, soit environ 5 % du portefeuille total, a été investi dans le fonds commun d'investissement du nouveau gestionnaire pour le Fonds d'études notariales.

Le Comité de placements a recommandé au conseil d'administration de modifier la stratégie de stabilisation des revenus en augmentant la limite actuelle de 300 millions de dollars pour la porter à 400 millions de dollars. Lorsque pleinement déployée, cette stratégie permettra de générer un revenu potentiel de plus de 3 millions de dollars par année. En 2013-2014, les revenus générés par les « swaps » ont totalisé 1,6 million de dollars.

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

Conjointement avec les membres du Comité de vérification et de prospectives financières, le Comité de placements a analysé le projet d'acquisition d'un immeuble ainsi que de son financement.

L'incidence de l'acquisition de l'immeuble sur la politique de placement du Fonds d'études notariales a été analysée et des balises ont été établies en fonction du taux d'occupation de l'immeuble. Aucune modification à la politique n'a été jugée nécessaire. Cependant, il faudra à court terme vendre des placements totalisant 10 millions de dollars pour assurer une partie du financement de l'achat de l'immeuble.

8.12 COMITÉ DE VÉRIFICATION ET PROSPECTIVES FINANCIÈRES



Membres du Comité

Gilles Marois, notaire, président
André Gilbert, notaire, vice-président
Michel Turcot, notaire, secrétaire
Christian Forest, notaire
André Bérubé, C.P.A., C.A.

Personnes-ressources

Bertrand Lortie, directeur général adjoint des services administratifs
Christian Tremblay, directeur général
Martine Lord, contrôleur

Mandat

Le mandat du Comité de vérification et prospectives financières est d'assister le conseil d'administration dans l'examen de l'information financière de la Chambre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité des systèmes d'information financière de la Chambre. Dans le cadre de ce mandat, le Comité agit à titre d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les vérificateurs externes nommés en vertu du Code des professions concernant toute question relative à l'information financière, aux systèmes comptables et aux contrôles internes de la Chambre. Le Comité examine également les prévisions budgétaires de la Chambre en tenant compte des diverses sources de financement auxquelles elle a accès, y compris les sommes provenant du Fonds d'études notariales.

Nombre de réunions

Deux réunions ont été tenues. Deux rencontres conjointes avec le Comité de placements ainsi qu'une conférence téléphonique ont également eu lieu.

Compte rendu d'activités

Le Comité de vérification et prospectives financières a rencontré les auditeurs externes au terme de leur mandat d'audit des états financiers de l'exercice financier 2012-2013. Les auditeurs ont souligné que le fait que la Chambre soit certifiée ISO 9001/2008 a une incidence positive sur la qualité des contrôles internes.

À chacune des réunions du Comité, les membres ont examiné les états financiers internes afin de suivre l'évolution des résultats tout au long de l'année.

Le Comité a examiné le projet de prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014-2015 et a formulé ses recommandations au conseil d'administration relativement à l'adoption d'un budget consolidé déficitaire de 3,3 millions de dollars. Le Comité a recommandé le maintien de la cotisation supplémentaire aux fins de l'indemnisation au montant de 370\$.

Le Comité a rencontré les auditeurs afin d'établir leur mandat pour les états financiers de l'exercice 2013-2014. La firme Bourgeois Marsolais en sera à son cinquième mandat d'audit consécutif. La politique prévoit qu'un maximum de six mandats consécutifs peuvent être confiés à la même firme d'auditeurs.

Conjointement avec le Comité de placements, le Comité de vérification et de prospectives financières a analysé le dossier d'acquisition d'un immeuble ainsi que son financement. Le Comité de vérification a également participé à l'élaboration des recommandations sur la politique de stabilisation des revenus suivant laquelle la limite actuelle des « swaps » pouvant être mis en place est haussée de 100 millions de dollars.

8.13 COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION



Membres du Comité

Lise Casgrain, présidente
Louis-Martin Beaumont, notaire
François Lefebvre, notaire
André Gilbert, notaire
André Laparé, CPA, CA

Personne-ressource

Martine Lord, C.G.A., contrôleur

Mandat

Le mandat du Comité sur la rémunération consiste à formuler des recommandations au conseil d'administration sur la rémunération de la présidence, sur les jetons de présence, sur les honoraires payés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.

Nombre de réunions

Trois réunions ont été tenues.

Compte rendu d'activités

Aux termes de la politique sur la rémunération, des recommandations sur la rémunération du président et des administrateurs doivent être faites au conseil d'administration dans les six mois de la fin d'un triennat. Le Comité sur la rémunération a donc concentré ses efforts sur l'analyse de la rémunération du président, du vice-président et des administrateurs pour le triennat 2014-2017.

Les recommandations du Comité sont basées sur l'analyse des données provenant de l'enquête sur la profession et sur un balisage fait auprès de six ordres professionnels. Les recommandations du Comité ont été adoptées à la séance du conseil d'administration des 16 et 17 novembre 2013.

8.14 COMITÉ DES COMMUNICATIONS



Membres du Comité

François Bibeau, notaire, président
Anne Philippe, notaire
Josée Noel, notaire
Anne-Marie Quevillon, notaire
Brigitte Fillion, notaire
Mélanie Rochefort, notaire
Véronique Corriveau, notaire
Christian Tremblay, directeur général

Personne-ressource

Martin Scallon, directeur des communications

Mandat

Le Comité des communications joue un rôle consultatif auprès des différentes instances de l'Ordre en matière de communication. Il est ainsi consulté sur les stratégies de communication avec les notaires, de promotion, de commandites et de relations publiques. Le Comité peut également suggérer aux instances décisionnelles toute stratégie ou activité de communication qu'il juge dans l'intérêt supérieur de la profession. Enfin, le Comité voit à l'organisation du congrès triennal de l'Ordre.

Nombre de réunions

Cinq réunions ont eu lieu. La plupart des membres du Comité des communications ont participé aux deux activités associées au lancement de la nouvelle image de marque de l'Ordre.

Compte rendu d'activités

Le Comité des communications de la Chambre des notaires a été mis à contribution dans les grands dossiers qui ont occupé la Direction des communications.

Voici, en bref, les principaux projets ayant été présentés et discutés lors de séances tenues avec le Comité des communications :

- ◆ Activité de lancement de la nouvelle image de marque de l'Ordre
- ◆ Résultats de la campagne publicitaire sur les conjoints de fait
- ◆ Campagne publicitaire avec Pierre Légaré
- ◆ Image de marque
- ◆ Conversion du journal *Entracte*
- ◆ Projets destinés aux aînés
- ◆ Enquête sur la profession
- ◆ Enquête sur la satisfaction
- ◆ Congrès 2015
- ◆ Lac-Mégantic
- ◆ Assyst Paiement

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

8.15 COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER



Membres du Comité

Francine Pager, notaire et présidente
Micheline Chalut, notaire
Line Desrosiers, notaire
Anne-Marie Julien, notaire
Nancy Lavoie, notaire
Valérie Lefebvre, notaire
Lauren Tatner, notaire
Pierre Venne, notaire

Personnes-ressources

Catherine Boily, notaire
Johanne Piette, notaire

Mandat

Le Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier a pour mandat de contribuer à l'atteinte des objectifs en droit immobilier établis par le conseil d'administration de l'Ordre. Ce mandat du Comité repose sur deux axes principaux : le repositionnement des notaires dans le traitement des dossiers et le repositionnement du notariat en droit immobilier. Le Comité achemine ses recommandations, le cas échéant, au Conseil d'administration de l'Ordre.

Nombre de réunions

Trois réunions ont été tenues.

Compte rendu d'activités

Le Comité s'est réuni pour discuter des enjeux émergents en immobilier, notamment en matière de copropriété, de problématiques de titres, de transferts de fonds et de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la protection du public. Plusieurs membres du Comité ont accepté de participer à des activités comme le colloque sur la copropriété ou le projet pilote de transferts électroniques de fonds.

8.16 COMITÉ DE RÉGLEMENTATION



Membres du Comité

Nancy Chamberland, notaire et présidente
Brigitte Lefebvre, notaire
Monique Marsolais, notaire
Monsieur Jean-Paul Morin

Personnes-ressources

Catherine Dahmen, notaire
Nathalie Provost, notaire

Mandat

Le Comité de réglementation a comme mandat de conseiller le conseil d'administration quant à la pertinence de modifier ou de créer la réglementation de l'Ordre.

Nombre de réunions

Cinq réunions ont été tenues : 3 mai 2013; 23 août 2013; 28 novembre 2013; 16 janvier 2014 et 13 février 2014.

Compte rendu d'activités

- ▶ Projet de règlement sur l'autorisation d'utilisation d'un procédé tenant lieu de signature officielle du notaire et modifications des articles 20 à 24 et du par. 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 98^o de la *Loi sur le notariat* : recommandation au conseil d'administration (C.A.) d'adopter les projets. Adoptés par le C.A. à la séance des 21 et 22 février 2014.
- ▶ Projet de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss – nouveau projet T.E.F et autres modifications : recommandation au C.A. d'adopter les orientations proposées. Adoptées par le C.A. à la séance des 21 et 22 février 2014.
- ▶ Recommandation au C.A. de retirer le président sortant de la composition du C.A. de l'Ordre, ce qui nécessitera la modification de l'article 5 de la *Loi sur le notariat*. Adoptée à la séance des 21 et 22 février 2014.
- ▶ Règles et procédures d'élection et Règles et procédures d'organisation interne (en application du *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec*) : recommandation au C.A. d'adopter les projets. Adoptées par le C.A. à la séance des 15 et 16 novembre 2013.

8.17 COMITÉ DE LÉGISLATION



Membres du Comité

Gérard Guay, notaire et président
Alain Roy, notaire
M. François Frenette
Louis-Martin Beaumont, notaire
Charlaine Bouchard, notaire

Personnes-ressources

Raphaël Amabili-Rivet, notaire
Catherine Dahmen, notaire

Mandat

Le Comité de législation a pour mandat de définir les orientations envisageables à l'égard d'une intervention de la Chambre concernant la législation et la réglementation fédérale et provinciale dans les circonstances suivantes : lorsque, sur recommandation à la présidence et à la direction générale par le Service de recherche de la Direction des services juridiques, le président décide que la Chambre commentera la législation (ou la réglementation, selon le cas) et lorsque la Direction des services juridiques estime qu'il est pertinent de saisir ce Comité à l'égard d'une intervention de la Chambre, notamment en raison des incidences importantes que peut avoir la loi ou le règlement sur l'avenir de la profession, la pratique notariale ou lorsqu'il s'agit d'enjeux sociaux importants.

Nombre de réunions

Une conférence téléphonique a été tenue.

Compte rendu d'activités

Les membres du Comité ont été consultés sur le Projet de loi n° 35, *Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits* (40^e législature, 1^{ère} session, Québec) et plus particulièrement sur la mise en application d'une disposition visant à modifier l'article 1110 C.c.Q. pour permettre l'inscription de la renonciation au bénéfice de l'accession.

Aucun consensus ne s'est dégagé de cette consultation.

8.18 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE



Membres du Comité

Sylvie Tremblay, notaire et présidente
Lucie Marquis, notaire
Guylaine Lebel, notaire
Louise Archambault, notaire
Micheline L. Ulrich

Personnes-ressources

Nathalie Parent, notaire et directrice générale adjointe, Direction des services juridiques
M. Christian Tremblay, directeur général

Mandat

Le Comité de gouvernance et d'éthique doit notamment apporter son soutien aux organismes et aux administrateurs pouvant être confrontés à toute situation problématique touchant l'éthique et la déontologie. De plus, le Comité doit assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés.

Nombre de réunions

Cinq réunions et deux conférences téléphoniques ont eu lieu.

Compte rendu d'activités

Au cours de la dernière année, plusieurs documents ont été adoptés par les instances de l'Ordre, et ce, en lien avec la gouvernance de l'Ordre.

Ainsi, plusieurs activités ont été tenues sous l'égide du Comité en matière de gouvernance :

- ▶ Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière de gouvernance 2013-2014 « Assurer la performance du modèle de gouvernance de l'Ordre » :
 - Améliorer les connaissances et l'expertise des administrateurs;
 - Accroître l'efficacité et améliorer le déroulement des séances du conseil d'administration;
 - Réviser le processus d'attribution de contrats pour expertise, consultation ou autres;
 - Clarifier le degré de responsabilité en matière de pouvoirs délégués aux comités du conseil;

8. RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

- Optimiser le rôle stratégique du conseil d'administration en étant plus proactif et en ayant une meilleure compréhension des défis et des enjeux globaux;
 - Objectif visé : atteindre la note de 80 % d'ici la fin de l'année 2013-2014;
 - Résultat obtenu au 18 avril 2014 : 68 %, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport au précédent sondage effectué auprès des administrateurs.
- ◆ Adoption par le conseil d'administration (C.A.) d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une nouvelle déclaration d'intérêts des administrateurs de la Chambre ainsi qu'une nouvelle déclaration solennelle et engagements;
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une nouvelle politique relative au tableau servant à déterminer la répartition des pouvoirs du C.A. et du comité exécutif (C.E.);
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une résolution de délégation des pouvoirs du C.A. au C.E.;
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une politique et procédures de la Chambre des notaires « Mandat du Conseil d'administration »;
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une politique et procédures de la Chambre des notaires « Mandat du Comité exécutif »;
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une nouvelle politique sur la gestion des risques et d'un cadre de suivis sur la gestion des risques;
 - ◆ Adoption par le C.A. d'une nouvelle politique et procédures sur la gouvernance des Comités de la Chambre des notaires;
 - ◆ Réalisation de deux sondages « Guberna » sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses membres;
 - ◆ Conférence sur les enjeux et les meilleures pratiques en matière de gouvernance afin de continuer à informer et à sensibiliser les membres;
 - ◆ Préparation d'un programme de formation pour les nouveaux administrateurs et les membres de comités (en cours de réalisation).

8.19 COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DES SUCCESSIONS



Membres du Comité

Alain Roy, notaire et président
Jacques Beaulne, notaire
Denise Courtemanche, notaire
Anne-Marie Lachapelle, notaire
Johanne Pratte, notaire
M^e Josée Bédard, notaire

Personne-ressource

Raphaël Amabili-Rivet, notaire

Mandat

Le Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions, composé de praticiens et de professeurs, alimente la Direction des services juridiques sur les problématiques couramment rencontrées par les notaires dans le cadre de leur travail dans les domaines liés aux personnes vulnérables, à la famille et aux successions. Il soumet les recommandations appropriées sous forme de solutions et/ou des projets de développement dans ces secteurs d'activités.

Nombre de réunions

Une journée de travail et une conférence téléphonique.

Compte rendu d'activités

- ◆ Consultation des membres sur les orientations de la Chambre des notaires concernant le Projet de loi n° 52 *Loi concernant les soins de fin de vie*.
- ◆ Consultation des membres sur le Projet de loi n° 47 *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements*.

8.20 COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES



Membres du Comité

Charlaine Bouchard, notaire

Marc Boudreault, notaire

François Brochu, notaire

Lucie Laflamme, notaire

Brigitte Lefebvre, notaire

Personne-ressource

Carole Giard, notaire

Mandat

Le mandat du Comité de sélection pour le programme de bourses d'études supérieures est de rencontrer en entrevue tous les candidats ayant présenté une demande de bourse d'études supérieures conforme aux exigences du programme et de sélectionner ceux qui auront su démontrer de l'intérêt pour une carrière dans l'enseignement et dont le dossier d'études et le cheminement de carrière démontrent l'excellence.

Nombre de réunions

Une réunion a été tenue.

Compte rendu d'activités

Considérant le caractère particulier du Comité, les membres ont choisi de ne pas nommer de président.

En février 2014, le Comité a rencontré trois candidats au programme de diplôme de 2^e cycle en fiscalité, un candidat à la maîtrise en droit et deux candidats au doctorat en droit. À la suite des entrevues de sélection, le Comité a accordé trois bourses pour l'obtention d'un diplôme de 2^e cycle en fiscalité, une bourse pour une maîtrise en droit avec mémoire et une bourse pour un doctorat en droit.

9. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014

Élection au Conseil d'administration pour le district électoral de Montréal

QUE le secrétaire déclare élue, pour la durée non écoulée du présent triennat, M^e Marie Tam, notaire à Montréal.

CAD-48-12-2

Rapport du Groupe de travail en éthique clinique sur l'aide médicale à mourir et les patients inaptes ou déments

QUE le Conseil d'administration approuve les conclusions du *Rapport du groupe de travail en éthique clinique sur l'aide médicale à mourir et les patients inaptes ou déments*, telles que présentées.

CAD-48-12-5.5

Modifications au Règlement sur les conditions et modalités de la délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, adopte le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*.

CAD-48-12-6.1

Nouveau Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, adopte le *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires*.

CAD-48-12-6.2

Nouveau Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec adopte le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*.

CAD-48-12-6.3

Plan d'action gouvernance

QUE dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en œuvre du *Plan d'action en matière de gouvernance*, le Conseil d'administration approuve que deux administrateurs élus et un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec se joignent au Groupe de travail (équipe de direction) sur la gestion des risques d'entreprise en matière de gouvernance et qu'à cet effet, M^e Louis-Marin Beaumont, administrateur élu représentant le district de Laval, M^e Nancy Chamberland, administratrice élue représentant le district de Québec, et madame Lise Casgrain, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, se portent volontaires.

CAD-48-12-7.1

Comité de gouvernance et d'éthique de la Chambre des notaires du Québec : nomination d'un administrateur élu

QUE le Conseil d'administration nomme M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, à titre d'administratrice élue pour siéger au Comité de gouvernance et d'éthique de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-48-12-9.3

Élections au Comité exécutif

QUE le secrétaire déclare élus pour la prochaine année, aux postes de membres du Comité exécutif, M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, M^e Charlaïne Bouchard, notaire à Québec et M^e Maurice Paré, notaire à Sherbrooke.

CAD-48-13-2.1

QUE Le Secrétaire déclare monsieur Daniel Pinard élu par acclamation pour la prochaine année, au poste de membre du Comité exécutif, poste réservé pour un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

CAD-48-13-2.2

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2012-2013, RAPPORT DES AUDITEURS ET RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTION DES AUDITEURS

Quant à l'approbation des états financiers 2012-2013

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels audités pour l'exercice financier 2012-2013 incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

Quant à l'élection des auditeurs pour les états financiers 2013-2014

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale annuelle des notaires l'élection de la firme Bourgeois, Marsolais, CPA, S.E.N.C.R.L. comme auditeurs des états financiers de l'exercice 2013-2014 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité exécutif.

CAD-48-13-5

Congrès 2015 : recommandations

QU'à la suite des résultats du sondage effectué auprès des notaires, le Conseil d'administration fixe la tenue du prochain Congrès à Sherbrooke à l'automne 2015.

CAD-48-13-6.1

Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, adopte le *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec*.

CAD-48-13-9.1

Décision *Federation of Law Societies of Canada v. Canada (Attorney General)* 2013 BCCA 147 (recyclage des produits de la criminalité) : appel à la Cour suprême du Canada

QUE le Conseil d'administration approuve que la Chambre des notaires du Québec poursuive le débat devant la Cour suprême du Canada en maintenant son rôle d'intervenant dans le cadre de l'affaire *Federation of Law Societies of Canada v. Canada (Attorney General)* 2013 BCCA 147 (recyclage des produits de la criminalité) et ce, en concertation avec le Barreau du Québec.

CAD-48-13-9.2

Exclusion d'assurance

QU'après avoir pris acte d'un document du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, le Conseil d'administration approuve le retrait de l'exclusion de faute lourde et négligence grossière du contrat d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-48-13-10.2

COTISATIONS 2014-2015 ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET SPÉCIALE

Quant à la cotisation annuelle régulière 2014-2015

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015 soit établie à 600\$.

Quant à la cotisation spéciale pour un projet de publicité

QUE pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015, une cotisation spéciale de 150\$ soit décrétée pour un projet de publicité.

Quant à la cotisation spéciale pour le Programme d'aide aux notaires (PAN)

QUE pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015, une cotisation spéciale de 25\$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

9. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

Règlement sur les modalités d'élection au Assemblée générale annuelle et spéciale

QUE le Conseil d'administration fixe au jeudi 21 novembre 2013 à 17 h, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui se tiendra à Québec;

QU'une Assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le jeudi 21 novembre 2013 à 17 h 30 aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2014-2015 décrétées par le Conseil d'administration de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150\$ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 25\$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

CAD-48-13-12

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle : nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2013

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme la firme PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

CAD-48-13-13

Projet de loi n° 47 : orientations sur la Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements

QUE sur recommandation du Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions, le Comité exécutif adopte les cinq (5) orientations proposées, telles que présentées, afin qu'elles servent à l'élaboration du mémoire à être présenté dans le cadre des consultations portant sur le Projet de loi n° 47, intitulé *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements* (PL 47), à savoir :

1. QUE l'article 113 du PL 47 soit retranché du projet de loi afin que la tutelle déferée puisse être soumise à la procédure devant notaire;

2. QUE le législateur précise le sens à donner à l'expression « qui exerce seul de fait » l'autorité parentale prévue à l'article 56 du PL 47;
3. QUE soit réintégrée l'adoption sans rupture du lien d'origine, assortie de droits successoraux, et ce, uniquement dans les cas précis d'adoption par le conjoint;
4. QUE soit élargie la portée de l'entente de communication à d'autres membres de la famille d'origine;
5. QUE le PL 47 puisse prévoir la possibilité d'autoriser la conclusion et l'homologation de l'entente de communication ultérieurement au jugement d'adoption.

CAD-48-15-4.2

Gestion intégrée des risques : résultats de l'analyse des risques et projet de politique de gestion intégrée

QUE le Conseil d'administration prenne acte de la Politique de gestion intégrée des risques et l'adopte, telle que présentée.

CAD-48-15-6.1.1

État de situation sur la répartition des pouvoirs du Conseil d'administration et du Comité exécutif

QUE le Conseil d'administration forme un groupe ad hoc constitué de M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, M^e Charlaïne Bouchard, notaire à Québec, M^e Nancy Chamberland, notaire à Québec, et M^e André Gilbert, notaire à Val d'Or, connaissant bien les rouages du Conseil d'administration et du Comité exécutif et ce, afin de dégager les grands principes à l'égard de la répartition des pouvoirs relevant du Conseil d'administration et ceux relevant du Comité exécutif de l'Ordre et d'évaluer les rôles et responsabilités de comités chargés de faire rapport au Conseil d'administration.

CAD-48-15-6.1.2

Recommandations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en vue d'une réforme globale du Code des professions (Projet de loi omnibus)

QUE le Conseil d'administration prenne acte des recommandations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), notamment en matière de gouvernance, en vue d'une réforme globale du *Code des professions*;

QU'il mandate M^e Nancy Chamberland, notaire à Québec et représentante de la Chambre des notaires du Québec dans ce dossier, pour discuter des recommandations proposées par le CIQ lors de l'Assemblée spéciale des membres le 8 octobre 2013 et, le cas échéant, les adopter en vue de leur transmission aux autorités gouvernementales par le CIQ.

CAD-48-15-6.2

Médiation en copropriété

QUE le Conseil d'administration adopte le Programme de subvention de médiation en copropriété en débutant le projet pilote à L'Île-des-Sœurs, pour l'exercice financier en cours 2013 2014, avec un groupe minimum de 15 notaires médiateurs et accorde un budget de 180 000 \$ à la Direction du développement de la profession pour remplir cette mission.

CAD-48-15-7.2

Règlement sur la comptabilité en fidéicomis : orientations

QUE le Conseil d'administration approuve que le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* fasse l'objet d'une révision complète.

CAD-48-15-9.1

PROGRAMME D'ASSURANCE 2014

Quant aux conditions générales

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec d'approuver le libellé du contrat d'assurance intitulé « Conditions générales Édition 2014 ».

Quant aux définitions des classes

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec quant aux définitions des classes d'assurance, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Quant à la contribution de base 2014

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2014, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	3 050 \$
B	0 \$
C	0 \$

Quant à la franchise

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec prévoyant absence de franchise pour le programme d'assurance de base obligatoire (notaire et SARL), du programme de fin de pratique et du programme d'assurance facultatif de la SARL pour ses anciens membres, à l'exception d'une franchise de 3 000 \$ par sinistre pour toute réclamation concernant un dossier nécessitant la rédaction, la réception ou la publication d'un acte de correction ou nécessitant l'intervention du tribunal pour procéder à une telle correction.

CAD-48-15-10.1

9. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

Congrès 2015 de la Chambre des notaires du Québec

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration fixe la tenue du prochain Congrès de la Chambre des notaires du Québec à Sherbrooke les 24, 25 et 26 septembre 2015.

CAD-48-17-4.6

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec : nominations au Conseil d'administration pour 2014

QUE M. Raymond Duquette, avocat à la retraite et résident de Sainte-Anne-des-Lacs, soit nommé pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

QUE M. Jean Landry, CPA, CA, ASC et résident de Brossard, soit nommé pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ;

QUE M. Bernard Paradis, MBA et résident de Verdun, soit nommé pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ;

QUE M^{me} Chantal Laberge, CPA-CA, IAS.A et résidente de Saint-Bruno, soit nommée pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, et prenant effet le 1^{er} mars 2014.

CAD-48-17-6

Règles et procédures d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec, Règles et procédures d'organisation interne de la Chambre des notaires du Québec et Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec

QUE le Conseil d'administration adopte les *Règles et procédures d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec* telles que présentées ;

QU'il adopte également les *Règles et procédures d'organisation interne de la Chambre des notaires du Québec* telles que présentées et notamment, opte à son article 17, pour la cessation des débats dès qu'une proposition est mise aux voix par le président ou un administrateur ;

QUE leur entrée en vigueur soit fixée à la même date que celle du *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec*, soit le 1^{er} janvier 2014.

CAD-48-17-8.1

ÉLECTION 2014

Services disponibles

QUE le Conseil d'administration adopte les services disponibles aux candidats à l'élection 2014 tels que présentés.

CAD-48-17-8.2.1

Documents à approuver

QUE le Conseil d'administration approuve le Bulletin de présentation pour la mise en candidature au poste de président, le Bulletin de présentation pour la mise en candidature à un poste d'administrateur et la Procédure de vote, le tout tel que présenté.

CAD-48-17-8.2.2

QUE le Conseil d'administration approuve le Bulletin de présentation pour la mise en candidature au poste de vice président, le Bulletin de présentation pour la mise en candidature à un poste de membre du Comité exécutif, le Serment de discrétion et la Procurator pour autoriser un représentant au dépouillement du scrutin, le tout tels que présentés.

CAD-48-20-9.6.2

Nominations de scrutateurs et scrutateurs suppléants pour l'élection 2014

QUE, conformément à l'article 18 du *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec*, le Conseil d'administration désigne les scrutateurs et scrutateurs suppléants suivants pour le dépouillement du scrutin de l'élection à la présidence et des administrateurs représentant les districts électoraux au Conseil d'administration qui se tiendra le 10 avril 2014.

CAD-48-20-9.6.1

Répartition des pouvoirs du Conseil d'administration et du Comité exécutif

QUE le Conseil d'administration approuve les documents relatifs à la répartition des pouvoirs du Conseil d'administration et du Comité exécutif tels que présentés, à savoir :

- Politique et procédures de la Chambre des notaires du Québec : Mandat du Conseil d'administration
- Politique et procédures de la Chambre des notaires du Québec : Mandat du Comité exécutif
- Répartition des pouvoirs du Conseil d'administration et du Comité exécutif

CAD-48-17-9.1

Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés et autres documents connexes

QUE le Conseil d'administration adopte le nouveau *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés*, la nouvelle *Déclaration d'intérêts des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec* et la nouvelle *Déclaration solennelle et engagements* tels que présentés.

CAD-48-17-9.2

Recommandations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en vue d'une réforme globale du Code des professions : rapport de l'Assemblée spéciale des membres du CIQ du 8 octobre 2013

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec prenne acte des recommandations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en vue d'une réforme globale du *Code des professions*, lesquelles ont été transmises au ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles ainsi qu'à l'Office des professions du Québec par le CIQ ;

QUE les représentants de la Chambre des notaires, ou, s'ils ne sont pas disponibles, M^e Nancy Chamberland, soient mandatés pour discuter des recommandations en suspens et proposées par le CIQ, notamment en matière de gouvernance, lors de l'Assemblée générale des membres le 6 décembre prochain, et le cas échéant, les adopter en vue de leur transmission aux autorités gouvernementales.

CAD-48-17-9.3

Investissement immobilier

QUE le Conseil d'administration approuve l'acquisition de l'immeuble situé au 2045, rue Stanley à Montréal.

CAD-48-17-10

Chantier de l'Avenir de la profession : modalités du programme de subvention – axes de développement

QU'en suivi au dépôt du *Rapport sur l'Avenir de la profession* et des recommandations pour la poursuite de ce chantier, le Conseil d'administration prend acte du complément d'information qu'il avait requis concernant l'établissement d'un mécanisme et la fixation d'objectifs plus précis avant d'approuver une enveloppe budgétaire d'un million (1 000 000 \$) couvrant la subvention et une autre enveloppe couvrant les dépenses et frais liés au plan de mobilisation et de communication ainsi qu'au Comité de suivi des initiatives ;

QU'il approuve le projet de programme de subvention tel que présenté et conséquemment, l'enveloppe budgétaire d'un million (1 000 000 \$) accompagnant la mise en œuvre de ce programme et limité à un maximum de 50 000 \$ par projet ainsi que les frais connexes de l'ordre de 47 250 \$;

9. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

QU'il requiert de l'exclusion de ce programme les demandes des chercheurs universitaires en recherche fondamentale, déjà subventionnées par le Programme de subventions à la recherche destiné aux facultés de droit ;

QU'il adopte la grille de notation recommandée pour l'acceptation d'un projet à subventionner pour présentation au Comité exécutif, soit l'atteinte d'une note de 60 % ;

QU'il entérine la constitution d'un Comité de suivi des projets composé de cinq membres dont notamment, un administrateur du Conseil d'administration, deux membres ayant participé aux réflexions du Chantier de l'Avenir de la profession, un membre ayant entre cinq et dix ans d'expérience et une personne ressource accompagnant le comité.

CAD-48-20-4.2

Accès à la justice : subvention au Fonds Accès Justice

QUE le Conseil d'administration approuve que la Chambre des notaires du Québec verse au Fonds Accès Justice un montant n'excédant pas 500 000\$ dans le but de soutenir le financement des projets déposés et retenus pour l'exercice 2013-2014 lors de l'appel de projets du *Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice* et autorise le président, le directeur général ou le secrétaire à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, tout document prévoyant la remise de cette somme ;

QUE toutefois, le Conseil d'administration insiste pour qu'il n'y ait pas de dédoublement des subventions et écarte le financement de tout projet de recherche universitaire en recherche fondamentale et des organismes déjà subventionnés par la Chambre, telle la Clinique juridique Juripop St Constant, cette dernière ayant déjà bénéficié d'un prêt de sauvetage.

CAD-48-20-4.3

Nomination d'un représentant du public au Comité de révision

QUE le Conseil d'administration prenne acte de la démission de madame Monique Emond, représentante du public au Comité de révision, et nomme monsieur Adrien Dandavino à titre de représentant du public au Comité de révision de l'Ordre en remplacement de madame Emond.

CAD-48-20-8.2

Nomination d'un enquêteur spécial en vertu de l'article 192(6) du Code des professions

QU'à titre de coordonnateur, M^e Patrick Kelley bénéficie des pouvoirs, des privilèges et de l'immunité prévus au chapitre VIII du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), à titre d'enquêteur spécial de l'Ordre, pour la coordination des activités liées à la mise en œuvre du protocole visant la récupération, le remplacement, la reprise et la reconstitution d'une partie des actes en minute détruites dans la catastrophe de Lac-Mégantic.

CAD-48-20-8.3.1

Projet de maîtrise en droit notarial

QUE le Conseil d'administration approuve le programme de maîtrise en droit notarial élaboré par l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal et l'Université Laval dans le contexte de la réforme de la formation notariale ;

QU'il réitère son approbation du nouveau programme de maîtrise en droit notarial de l'Université d'Ottawa.

CAD-48-20-9.1.1

Protocole d'entente relatif au programme de maîtrise en droit notarial

QUE le Conseil d'administration approuve le projet de protocole d'entente relatif au programme de maîtrise en droit notarial élaboré dans le contexte de la réforme de la formation notariale ;

QU'il autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, le protocole avec les représentants désignés des Facultés de droit de l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université d'Ottawa (Section droit civil) ;

QU'il approuve également le versement d'une contribution financière annuelle globale au montant de 434 885\$, répartie entre les quatre universités visées par la réforme, et majorée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce, à compter de la date de mise en vigueur du nouveau programme de maîtrise dans toutes les universités concernées.

CAD-48-20-9.1.2

Comité de réglementation : président sortant

QUE sur recommandation du Comité de réglementation, le Conseil d'administration retire le président sortant de la composition du Conseil d'administration et requiert la modification de l'article 5 de la *Loi sur le notariat* afin que le président sortant ne soit plus membre du Conseil d'administration de l'Ordre.

CAD-48-20-9.2

Projet de modifications de la *Loi sur le notariat* et projet de *Règlement sur l'autorisation d'utilisation d'un procédé tenant lieu de signature officielle du notaire*

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, adopte les modifications aux articles 20 à 24 et au paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 98 de la *Loi sur le notariat*, telles que présentées.

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, adopte le projet de *Règlement sur l'autorisation d'utilisation d'un procédé tenant lieu de signature officielle du notaire*, tel que présenté.

CAD-48-20-9.3

Modifications du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* : orientations

QUE le Conseil d'administration approuve les orientations révisées telles que proposées par le Comité de réglementation en vue de la modification du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*;

QU'IL prenne acte des changements que la plateforme des transferts électroniques de fonds pourrait apporter à la comptabilité en fidéicommiss.

CAD-48-20-9.4

Priorités réglementaires 2014-2015

QUE le Conseil d'administration approuve le calendrier des activités réglementaires de la Chambre des notaires du Québec pour l'année 2014-2015.

CAD-48-20-9.5

Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2014-2015

QUE le Conseil d'administration approuve le Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2014-2015, tel que présenté.

CAD-48-20-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

Quant à la recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif de fixer la cotisation supplémentaire aux fins de payer les dépenses dues à l'indemnisation

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration fixe la cotisation supplémentaire aux fins de payer les dépenses dues à l'indemnisation à 370\$ par notaire, pour l'exercice financier 2014-2015;

QUE ladite cotisation supplémentaire exigible à compter du 1^{er} avril 2014 soit ajoutée au montant des autres cotisations pour l'exercice 2014-2015 et payable selon les mêmes modalités et échéances, le tout majoré de toutes taxes applicables.

Quant aux prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2014-2015

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2014-2015, telles que présentées.

CAD-48-20-15

Règles concernant la mise en œuvre de la *Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic (L.Q. 2013, C. 31)*

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec adopte, telles que présentées, les *Règles concernant la mise en œuvre de la Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic (L.Q. 2013, c. 31)*;

9. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

QU'il requiert que la *Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic* (L.Q. 2013, c. 31.) et les *Règles concernant la mise en œuvre de cette Loi*, soient intégrées au recueil intitulé *Législation professionnelle – Lois, règlements et documents connexes de la profession notariale*.

CAD-48-21-6.2

Mise en œuvre des décisions prises par les instances en 2012-2013 en matière de maintien des accréditations en médiation familiale, médiation aux petites créances et en ouverture ou révision d'un régime et mandat de protection

QUE le Conseil d'administration adopte une des options soumises afin que soient mises globalement en exécution leurs décisions en matière de maintien des accréditations en médiation familiale, en médiation aux petites créances et en ouverture de régime et mandat de protection ;

QUE, par conséquent, soit modifié le *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* (RLRQ, c. N-3, r. 9.1).

CAD-48-21-6.3

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada : Accord de libre circulation territoriale 2013

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec approuve la version de l'Accord de libre circulation territoriale 2013 (ALCT-2013), telle que présentée.

QU'il autorise le président, le vice-président ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, l'Accord de libre circulation territoriale 2013 (ALCT 2013) et toutes modifications qui pourront y être apportées, le cas échéant, ainsi que tout autre document y afférent.

CAD-48-21-6.4

Politique et procédures sur la gouvernance des comités de la Chambre des notaires du Québec

QUE le Conseil d'administration adopte le document intitulé « Politique et procédures sur la gouvernance des comités de la Chambre des notaires du Québec », tel que modifié ;

QUE le document intitulé « Politique et procédures sur la gouvernance des comités de la Chambre des notaires du Québec » remplace le document intitulé « Procédure de nomination des groupes de travail et des comités ».

CAD-48-21-7.1



1



2

10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014

Fondation pour la recherche juridique

QUE le Comité exécutif approuve une collaboration entre la Fondation pour la recherche juridique et la Chambre des notaires du Québec et mandate M^e Jean Lambert, président, ou toute personne qu'il désignera, pour représenter la Chambre.

CE-48-36-5.4

Projet de loi omnibus : Code des professions et lois professionnelles

QUE dans le cadre de la consultation de l'Office des professions relativement à la préparation d'un projet de loi de type omnibus, relativement au *Code des professions* et aux lois professionnelles, le Comité exécutif approuve les demandes de modifications de la Chambre des notaires, telles que présentées et autorise la Direction des services juridiques à les transmettre à l'Office des professions.

CE-48-36-5.5

Représentation à l'UINL

QUE le Comité exécutif nomme M^e Denis Marsolais, notaire à Québec, au Conseil général de l'Union internationale du notariat (UINL) pour la présente législature et la suivante.

CE-48-36-5.6

Educaloi : désignation des membres du Conseil d'administration

QUE le Comité exécutif désigne M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, et M^e François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, pour siéger au Conseil d'administration d'Educaloi.

CE-48-36-6.2

Comité sur l'information juridique

QUE le Comité exécutif prenne acte de la proposition du Barreau de créer conjointement avec la Chambre des notaires du Québec un comité d'étude sur l'avenir de l'information juridique au Québec.

QUE le Comité exécutif requiert un pro forma du projet avant de donner son accord.

CE-48-36-6.8

Photos page de gauche :

1. Le président Lambert au travers de livres de droit.

2. Le président Lambert accompagné des médaillés d'honneur 2013, Lawrence S. Bergman, Gérard Guay, Jean Paul Normand et le regretté Jacques Auger (absent sur la photo).

Campagne d'information à l'intention des aînés : Projet d'Educaloi

QUE le Comité exécutif accorde une subvention de 34 726\$, à même le Fonds d'études notariales, directement, pour le projet d'Educaloi, en collaboration avec les Petits Frères, lequel consiste à créer et à développer des trousseaux d'information juridique à l'intention de ceux et celles qui interviennent quotidiennement auprès des aînés.

CE-48-36-8.2

Représentation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2013-2014

QUE le Comité exécutif désigne M^e François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, à titre de délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2013-2014.

CE-48-36-9.4

Centres de justice de proximité : bilan et nomination

QUE le Comité exécutif désigne M^e Danielle Beausoleil, notaire à Boucherville, et M^e Hélène Rocheville, notaire à Montréal, à titre de représentantes de la Chambre des notaires du Québec, pour siéger au Conseil d'administration du Centre de justice de proximité de Montréal.

CE-48-37-5.3

Campagne d'information à l'intention des aînés : Fondation du Barreau

QUE le Comité exécutif, après avoir pris acte du complément d'information requis quant à la contribution demandée à la Chambre des notaires par la Fondation du Barreau du Québec pour l'organisation de quatre symposiums touchant les problématiques particulières auxquelles sont confrontés les aînés, mandate le directeur des communications de soumettre la proposition suivante : une contribution de 5 000\$ pour la participation à un seul symposium ou une contribution de 10 000\$ pour la participation à deux symposiums en privilégiant l'ordre suivant : le premier symposium sur la situation financière des aînés et le second symposium sur l'habitation et le logement.

CE-48-37-5.5

10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

UINL : projet de réunion au Québec

QUE le Comité exécutif entérine la recommandation du président et accepte d'être l'hôte de la Conférence sur la circulation des actes accessoires, prévue les 8 et 9 novembre 2013.

CE-48-37-5.8

Fondation pour la recherche juridique

QUE le Comité exécutif accorde à la Fondation pour la recherche juridique une subvention de 15 000 \$, outre les frais d'adhésion au montant de 2 000 \$, à même le Fonds d'études notariales.

CE-48-37-5.9

Médiation en copropriété

QUE le Comité exécutif approuve qu'un projet pilote de subventions en matière de médiation en copropriété soit mis sur pied par la Chambre, afin de vérifier la faisabilité, l'intérêt et la viabilité d'un tel programme auprès de la population.

CE-48-37-6.4

Nominations au Comité de législation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

QUE le Comité exécutif désigne M^e Catherine Dahmen, chef de service à la Direction des services juridiques, pour siéger au Comité de législation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2013-2014.

CE-48-37-8.1

Colloque sur la copropriété : déroulement

QUE le Comité exécutif prenne acte du document intitulé « Déroulement du Colloque sur la copropriété 25 septembre 2013 » ;

QU'il approuve les conférences retenues ainsi que l'horaire prévu aux termes de ce document.

CE-48-38-6.2

Modifications au Protocole de subventions à la recherche universitaire

QUE le Comité exécutif approuve l'allègement du processus d'approbation en évitant le dédoublement de l'analyse ;

QUE la formation du Comité de sélection soit composée de professionnels de la Chambre plutôt que de notaires à l'externe ;

QUE des modifications soient effectuées au Protocole relativement à la diffusion des résultats de recherche afin de favoriser une participation plus active au programme.

CE-48-38-6.3

Programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle

QUE le Comité exécutif adopte le programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle.

CE-48-38-6.6

Union internationale du notariat (UINL) : représentant de la Chambre des notaires du Québec au Conseil général

QUE le Comité exécutif désigne M^e Christine Morin, notaire à Québec, à titre de représentante de la Chambre des notaires du Québec au Conseil général de l'Union internationale du notariat (UINL).

CE-48-39-5.3

Cours de perfectionnement du notariat : modifications au programme de la 85^e session les 20, 21 et 22 novembre 2013

QUE le Comité exécutif approuve les modifications apportées au programme de la 85^e session des Cours de perfectionnement du notariat qui auront lieu les 20, 21 et 22 novembre 2013, à Québec.

CE-48-39-6.3

Événements de Lac-Mégantic

QU'à la suite de la tragédie survenue le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic, le Comité exécutif approuve un don de 20 000\$ en faveur de la Croix-Rouge canadienne pour l'aide aux sinistrés et souhaite que toutes les ressources à l'interne participent activement à soutenir les notaires concernés et facilitent la reconstruction de leur étude, afin de leur permettre d'assurer dans les meilleurs délais, le service à la population.

CE-48-39-6.8

Union internationale du Notariat (UINL) : résolution pour exercer le droit de vote

QUE le président de la Chambre des notaires du Québec, M^e Jean Lambert, ou tout notaire désigné par lui, soit autorisé à représenter l'Ordre au 27^e Congrès International du Notariat qui se tiendra à Lima, au Pérou, du 10 au 12 octobre 2013.

CE-48-41-4.2

Orientations de l'Ordre devant le Projet de loi n° 52 – Loi concernant les soins de fin de vie

QUE sur recommandation du Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions, le Comité exécutif adopte les onze (11) orientations proposées, telles que présentées, afin qu'elles servent à l'élaboration d'un mémoire à être présenté dans le cadre des consultations générales portant sur le PL 52, à savoir :

1. QUE les dispositions prévues au PL 52 intitulé *Loi concernant les soins de fin de vie* soient, dans la mesure du possible, insérées aux articles 11 et suivants C.c.Q;
2. QUE le notaire accrédité en la matière soit l'unique professionnel habilité à s'assurer que les conditions requises pour recourir à l'*aide médicale à mourir* aient été satisfaites et que ses opérations soient consignées dans un procès-verbal notarié en minute;
3. QUE l'appui du Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec soit obtenu quant à la présence du notaire pour consigner le respect des étapes du protocole d'*aide médicale à mourir*;

4. QU'un sondage soit commandé auprès d'une firme spécialisée afin de démontrer l'appui de la population québécoise devant l'idée de prévoir des directives anticipées d'aide médicale à mourir dans un document nécessairement notarié en minute et retraçable au moment opportun;
5. QUE soit rendu public ce sondage, avant le début des consultations relatives au PL 52;
6. QUE des représentations soient faites auprès du législateur afin que le concept de « directives médicales anticipées » évolue vers un concept de directives anticipées d'*aide médicale à mourir* nécessairement prévues dans un acte notarié en minute;
7. QUE les directives anticipées d'*aide médicale à mourir* puissent aussi être inscrites dans un mandat de protection notarié;
8. QUE l'existence des directives anticipées d'*aide médicale à mourir* reçues devant notaire soit inscrite dans un registre mis sur pied à cette fin par la Chambre des notaires du Québec, permettant au moment opportun : la consultation des données par des personnes autorisées et le repérage par nom de la personne désignée pour donner un consentement substitué dans les circonstances;
9. QUE les établissements de santé adoptent un protocole clinique uniforme, applicable aux soins de fin de vie, pour l'ensemble du territoire québécois;
10. QUE deux juristes, respectivement membres du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec, siègent à la Commission sur les soins de fin de vie;
11. QU'au moins un des deux juristes qui composent la Commission soit présent lors des discussions concernant le respect des exigences particulières relatives à l'*aide médicale à mourir*.

CE-48-41-4.3

10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

Orientations de l'Ordre devant le Projet de loi n° 28 – Loi instituant le nouveau Code de procédure civile

QUE le Comité exécutif adopte les dix (10) orientations proposées, telles que modifiées, afin qu'elles servent à l'élaboration du mémoire à être présenté dans le cadre des consultations particulières portant sur le PL 28, à savoir :

1. QUE soient introduites, au sein du PL 28, des dispositions relatives à la médiation obligatoire en matière civile et commerciale ;
2. QUE la signification par notaire soit ajoutée aux modes de notifications et que la notification par notaire soit précisément ajoutée comme mode de notification ;
3. QUE le législateur insère clairement la demande conjointe en divorce et en séparation de corps dans les listes des procédures non contentieuses ;
4. QUE soit retirée du PL 28 la possibilité de tenir une réunion pour les demandes qui ne nécessitent actuellement pas d'assemblée de parents, notamment quant à la prise d'effet d'un mandat de protection, la vérification de testament et l'émission de lettres de vérification ;
5. QUE soit retirée l'obligation imposant au notaire de s'assurer, lorsqu'une personne fait des observations ou des oppositions équivalant à une contestation réelle du bien-fondé de la demande, que cette personne entend véritablement contester la demande ;

Que des dispositions soient prévues afin de permettre au notaire de reprendre le processus là où se sont arrêtées les opérations et de continuer le dossier avec les documents déjà obtenus, produits, signifiés ou notifiés, sans qu'il soit nécessaire de tout reprendre du début ;

6. QUE les grands-parents soient notifiés des procédures entourant l'adoption de leurs petits-enfants ;
7. QUE les dispositions du PL 28 qui concernent la délivrance d'actes notariés soient modifiées afin qu'elles reflètent la position adoptée par le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec ;

8. QUE l'expression « vente sous contrôle de justice » soit conservée pour le recours hypothécaire et que la terminologie « vente en justice » désigne la vente de biens saisis en exécution d'un jugement ;
9. QUE l'huissier de justice se fasse assister d'un notaire lors du processus de vente d'un immeuble saisi en exécution d'un jugement et qu'il soit au minimum tenu de faire appel à un juriste à l'égard des autres questions d'ordre juridique ;
10. QUE soit obtenue une confirmation de l'intention du législateur quant à la disparition de l'exception d'insaisissabilité sur les biens donnés ou légués à titre d'aliments et si tel est bien son intention, que la Chambre des notaires du Québec prévoie une campagne d'information sur ce point, permettant aux notaires de modifier leur pratique en conséquence, tout en informant le public du besoin de réexaminer les testaments qui contiennent des legs à titre d'aliments, faits antérieurement à l'adoption du PL 28.

CE-48-41-4.4

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : représentation pour l'année 2013-2014

QUE le Comité exécutif désigne M^e Louise Archambault, notaire à Repentigny, à titre de déléguée substitut de la Chambre des notaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2013-2014, en remplacement de M^e François Bibeau.

CE-48-41-4.9

Étude portant sur la valeur économique des services dispensés par les membres des ordres professionnels québécois

QUE M^e Johanne Delage, directrice général adjointe à la Direction du développement de la profession, soit désignée pour faire partie d'un comité de pilotage, visant à partager l'expertise et l'expérience des ordres professionnels.

CE-48-41-5.4

Transfert électronique de fonds

QUE le Comité exécutif prenne acte de l'avancement des travaux et des négociations avec TELUS et mandate le directeur général de poursuivre les discussions afin d'obtenir une protection maximale pour les notaires utilisateurs et les consommateurs.

CE-48-41-5.5

Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec : candidature

QUE sur recommandation de M^e Jean Lambert, président, le Comité exécutif désigne M^e Lawrence S. Bergman, notaire à Westmount, à titre de notaire méritoire pour la médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec.

CE-48-43-5.2

Cours de perfectionnement du notariat : réservations printemps 2015 à 2019

QUE le Comité exécutif approuve les dates retenues pour les Cours de perfectionnement du notariat à venir au Centre des congrès de Québec pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

CE-48-43-6.2

Orientations : projet de loi sur la constitution des greffes détruits lors du sinistre de Lac-Mégantic

QUE les membres du Comité exécutif adoptent chacune des orientations et des pistes de solution proposées par la Direction des services juridiques en vue de la préparation du projet de loi spécial;

QUE les membres du Comité exécutif prennent acte de la section intitulée « Identification et état des greffes des notaires touchés par le sinistre » du Document E 4282 dont ils ont pris connaissance, pour permettre au légiste de déterminer d'une façon particulière le champ d'application de la loi;

QUE les membres du Comité exécutif adoptent chacune des étapes énoncées dans le plan d'action, telles que proposées.

CE-48-45-4.3

Centre de justice de proximité : justice participative – médiation

QUE le Comité exécutif consente à ce que la Chambre des notaires du Québec participe aux travaux pour insérer la médiation dans la palette des services offerts par les Centres de justice de proximité;

QUE M^e François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, soit mandaté pour représenter la Chambre des notaires du Québec à la Table nationale des partenaires pour la phase II des Centres de justice de proximité.

CE-48-45-4.5

Guichet unique RTM : fin de l'entente de partenariat CNQ/Barreau – Contre-proposition du Barreau

QUE le Comité exécutif rejette une contre-proposition du Barreau, reçue dans le cadre des négociations entre la Chambre des notaires du Québec et celui-ci pour le Guichet unique des Registres des testaments et des mandats, laquelle se résume à un Guichet unique au Barreau pour le public et les avocats, un Guichet unique à la Chambre pour les notaires et une impartition du service relié à la saisie des données et au transfert de celles-ci auprès de la Chambre des notaires du Québec et/ou auprès du Barreau du Québec au coût de 3,00 \$ par demande de recherche.

CE-48-45-5.7

Haïti

QUE le Comité exécutif consente à ce que la Chambre des notaires du Québec accompagne formellement les notaires haïtiens dans leur développement professionnel (création d'un ordre professionnel et encadrement organisationnel);

QU'il autorise le directeur général à leur transmettre des outils;

QU'il alloue une enveloppe budgétaire d'un maximum de 50 000 \$ pour ce soutien.

CE-48-48-5.5

Délégation à l'Union internationale du notariat (UINL) : prévisions budgétaires 2014-2015

QUE le Comité exécutif approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014-2015 relatives aux délégations de la Chambre des notaires à l'Union internationale du notariat (UINL).

CE-48-48-5.6

10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (SUITE)

Hommage à André Cossette

QUE le Comité exécutif approuve le principe de rendre hommage à feu André Cossette à la hauteur de sa brillante carrière et opte pour la formule des *Mélanges*;

QU'il mandate M^e Charline Bouchard pour orchestrer le tout.

CE-48-48-5.7

Cours de perfectionnement du notariat : programme final de la 86^e session les 20, 21 et 22 mars 2014

QUE le Comité exécutif approuve le programme final de la 86^e session des Cours de perfectionnement du notariat qui auront lieu les 20, 21 et 22 mars 2014 à Québec.

CE-48-48-6.2

Centre de justice de proximité de Montréal : nomination d'un représentant

QUE le Comité exécutif désigne M^e Nathalie Parent, directrice générale adjointe à la Direction des services juridiques et notaire à Montréal, en remplacement de M^e Hélène Rocheville, à titre de représentante de la Chambre des notaires du Québec, pour siéger au Conseil d'administration du Centre de justice de proximité de Montréal (CJPM).

CE-48-48-6.4

Réforme de la formation notariale : protocole relatif au financement

QUE le Comité exécutif consente à verser la somme annuelle forfaitaire à chacune des quatre facultés de droit, pour la présente année, tel que prévu au *Protocole relatif au financement de la réforme de la formation notariale*, signé en 2008 et modifié en 2011;

QU'il approuve le principe d'une contribution financière pour l'avenir;

QU'il convient qu'un nouveau projet de protocole soit élaboré afin d'être soumis au Conseil d'administration.

CE-48-48-6.6

Nomination d'un représentant de la Chambre des notaires à SOQUIJ

QUE le Comité exécutif désigne M^e Claude Laurent, notaire à Montréal, en remplacement de M^e Guy Mercier, à titre de représentant de la Chambre des notaires du Québec pour siéger au Conseil d'administration de SOQUIJ.

CE-48-48-7.4

Prix du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : candidature 2014

QUE le Comité exécutif soumette la candidature de M^e Denis Marsolais, notaire à Québec, pour le Prix du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 2014.

CE-48-51-4.2

Accès à la justice

QUE le Comité exécutif accorde un prêt de 150 000 \$ à la Clinique juridique Juripop pour lui permettre la poursuite de sa mission et consent à un premier versement de 75 000 \$ dès à présent.

CE-48-51-4.4

Projet de coopération entre Québec et Haïti

QUE le Comité exécutif approuve le projet de coopération entre Québec et Haïti concernant le renforcement de la profession notariale d'Haïti.

CE-48-51-4.5

Titre de fiscaliste

QUE le Comité exécutif délègue un représentant de la Chambre des notaires au groupe de travail constitué de notaires, d'avocats et de comptables professionnels agréés dont le mandat consiste à étudier la possibilité que le titre de fiscaliste devienne un titre réservé sous la responsabilité de chacun des ordres professionnels intéressés.

CE-48-51-4.9

Exercice illégal de la profession :

Gestion Serge Tanguay

Que des poursuites pour exercice illégal de la profession de notaire soient intentées par la Chambre des notaires du Québec en vertu des articles 188, 188.1 et 189 du *Code des professions* contre Monsieur Serge Tanguay.

CE-48-52-3.6

Hypothèque légale

QUE le Comité exécutif approuve le principe de la tenue d'une table de concertation à laquelle siègeraient d'importants créanciers hypothécaires au Québec afin de dégager une proposition qui préviendrait et corrigerait à la source les difficultés de l'hypothèque légale et mènerait éventuellement à un changement législatif, tout en respectant les droits et obligations de chacun.

CE-48-52-5.2

Cours de perfectionnement du notariat : programme de la 87^e session les 6, 7 et 8 novembre 2014

QUE le Comité exécutif approuve le programme de la 87^e session des Cours de perfectionnement du notariat qui auront lieu les 6, 7 et 8 novembre 2014 à Montréal.

CE-48-52-6.2

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada : politique sur la succession à la présidence

QUE le Comité exécutif prenne acte d'une note de service du président du Comité d'examen de la Politique sur la succession à la présidence de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada ;

QU'il favorise que la Chambre des notaires du Québec se prononce en faveur du maintien de statu quo, soit la succession à la présidence sur une base régionale avec un enchaînement prévisible sur chaque période de dix ans, avec certaines exceptions possibles, et non selon un mode électif.

CE-48-52-6.3

Processus simplifié d'accréditation des fournisseurs en matière de sauvegarde et d'hébergement de données de notaires

QUE le Comité exécutif adopte la Directive de sécurité relative aux fournisseurs de service d'externalisation de données des notaires et l'Entente de service d'externalisation de données des notaires et son annexe, telles que présentées.

CE-48-52-6.4

Nomination d'un notaire au Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

QUE le Comité exécutif accorde un mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à M^e Roland Vaillancourt, notaire à Laval, pour son apport à la profession.

CE-48-52-8.3

Assurance : vol d'identité

QUE le Comité exécutif approuve la demande du président selon laquelle l'Ordre et le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle couvrent les coûts de rétablissement du titre de propriété et ce, à même l'enveloppe budgétaire déjà prévue pour la « Gestion des cas exceptionnels ».

CE-48-54-4.3



11. TABLEAUX STATISTIQUES

REGISTRES



	2012-2013	2013-2014
Inscriptions de dispositions testamentaires	181 005	188 950
Inscriptions de mandats	116 076	122 649
Inscriptions de dons d'organes et de tissus	121 949	128 546
Recherches testamentaires	59 433	57 813
Recherches de mandats	5 294	5 388
Recherches de dons d'organes et de tissus	2 020	2 237

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



INSPECTION PROFESSIONNELLE	2012-2013	2013-2014
Auto-évaluation	102	227
Inspections régulières	439	544
Inspections de comptabilité	222	182
Inspections d'accompagnement professionnel	181	210
Nombre de visites	842	936
Nombre de rapports	944	1 163

Photos page de gauche :

1. Le printemps 2014 aura été marqué par la millionième inscription au Registre des dons d'organes et de tissus. Sur la photo, Johanne Delage, DGA à la Direction du développement de la profession et Marie-Josée Bréniel, Registrataire.
2. Cérémonie d'assermentation de notaires du 18 juin 2013.
3. La nouvelle image de marque a été l'occasion de revoir l'ensemble des dépliants destinés au public. Sur la photo, le président Lambert en compagnie du président de l'Office des professions du Québec, le notaire Jean-Paul Dutrisac.
4. Cérémonie d'assermentation de notaires du 13 mars 2014.

11. TABLEAUX

STATISTIQUES (SUITE)

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
BUREAU DU SYNDIC		
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	832	776
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	700	539
Nombre de membres visés	494	490
Origine des dossiers		
Public	468	318
Membre de l'Ordre	38	28
Syndic	116	93
Comité d'inspection professionnelle	78	99
Décisions rendues au cours de la période (dossiers fermés)	756	759
Nombre de membres visés	513	632
Nature des décisions		
Porter plainte devant le Comité de discipline	47	108
Ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement, etc.)	704	648
Dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic	2	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	776	-
Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période	21	24
Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice	13 656	11 898
Requêtes ouvertes en cours d'exercice	1 694	1 417
Selon la source		
Du public	935	688
D'un membre de l'Ordre	763	766
Copies de lettres traitées en cours d'exercice	-	222

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
CONCILIATION, ARBITRAGE ET MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE		
Conciliation des comptes d'honoraires		
Dossiers en cours le premier jour	60	54
Demandes de conciliation reçues	152	123
Demandes rejetées pour non-respect du délai	8	7
Demandes ayant conduit à une entente	108	80
Dossiers fermés autrement	42	33
Dossiers en cours le dernier jour	54	57
Arbitrage des comptes d'honoraires		
Dossiers en cours le premier jour	7	8
Demandes d'arbitrage reçues	8	7
Audiences du Conseil d'arbitrage	4	4 (5 jrs)
Sentences arbitrales prononcées	4	4
<i>Ayant diminué le compte en litige</i>	3	3
<i>Ayant maintenu le compte en litige</i>	1	1
Dossiers fermés autrement	3	1
Dossiers en cours le dernier jour	8	n/a
Médiation présidentielle		
Dossiers en cours le premier jour	4	10
Nombre de dossiers ouverts	10	11
Nombre de dossiers fermés	4	12
Dossiers en cours le dernier jour	10	-

11. TABLEAUX

STATISTIQUES (SUITE)

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT (RADIATIONS)		
Nombre de réclamations reçues	61	52
Nombre de membres visés	61	43
Montant total des réclamations (\$)	44 412	31 243
Nombre de réclamations acceptées en totalité	47	38
Nombre de réclamations acceptées en partie	3	2
Nombre de membres visés	49	34
Montant total des indemnités versées (\$)	39 141	23 620
Nombre de réclamations refusées en totalité	0	0
Nombre de membres visés	0	0
Montant total de ces réclamations (\$)	0	0
Nombre de réclamations retirées	5	0
Montant total de ces réclamations (\$)	2 860	0
Montant payé par les notaires (\$)	3 742	4 192

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION



	2012-2013	2013-2014
FORMATION CONTINUE		
Activités de formation continue		
Aspects fiscaux de la fiducie pour détention d'une résidence principale	190	214
Autopsie d'une succession	418	193
Ce que tout notaire devrait savoir en matière de régimes de retraite	468	73
Cours de perfectionnement du notariat programme régulier	-	3900 (3 sessions)
Cours de perfectionnement du notariat perfectionnement Plus	-	1118 (3 sessions)
Droit international privé	59	48
Fiscalité et planification financière pour notaires	-	471
Formation sur la banque du Centre de documentation et de ressources informationnelles (CDRI) – Webex	63	225
L'art d'être maître de stage : démarrez du bon pied!	123	47
Les conventions de vie commune : contenu et enjeux	107	58
Médiation familiale (base)	-	39
Procédures devant notaire (base)	139	166
Procédures devant notaire (complémentaire)	19	24

11. TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



FORMATION CONTINUE (SUITE)	2012-2013	2013-2014
Webdiffusions		
Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent : un défi à la portée de tous et un puissant levier de performance... pour qui sait s'y prendre!	14	35
Compensation	10	39
Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	11	16
Droits sur les mutations immobilières : applications pratiques dans des cas croquants!	69	86
Droits sur les mutations immobilières : quoi de neuf 2001-2011	55	39
Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille, pour le meilleur et pour le pire!... et, si le pire provenait de sa rédaction!	23	42
Fiducies réputées : analyse des effets sous forme de cas pratique	31	71
Initiation au litige successoral pour les notaires	-	68
L'engagement de non-concurrence au carrefour du droit civil et fiscal	39	71
L'impôt au décès du propriétaire d'actions de sociétés privées résidant au Québec : suite et fin!	-	124
L'indignité et la captation en regard des affaires Gatti, Grégoire et... Delisle	36	156
L'usage résidentiel en zone agricole	26	36
La charte de vie commune, au-delà de la convention entre conjoints	-	105
La convention d'indivision	57	81
La copropriété par phases : opportunité et modalités	42	25
La fiducie testamentaire : personne n'y échappe!	6	28
La fiscalité et les transferts de biens entre conjoints	40	73

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



FORMATION CONTINUE (SUITE)	2012-2013	2013-2014
Webdiffusions (suite)		
La nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif	22	95
La rédaction d'un contrat de sociétés de personnes	-	86
Le testament de l'agriculteur : aspects légaux, financiers et fiscaux	-	52
Le transfert de l'entreprise à la relève : comment aider nos familles en affaire à franchir avec succès ce passage (2 h 45)	-	76
Le transfert de l'entreprise à la relève : comment aider nos familles en affaire à franchir avec succès ce passage (2 h 15)	-	110
Les clauses requises pour que la fiducie testamentaire désirée ait des chances de bien s'adapter à l'environnement humain, économique et fiscal qui existera pendant sa durée	23	14
Les concepts de parenté, d'alliance et de relation conjugale en droit des successions	46	191
Les écueils à éviter lors de la rédaction de la déclaration de copropriété divise	-	236
Les incidences fiscales de transferts de biens agricoles	9	9
Les nouveautés et modifications apportées aux formulaires de courtage immobilier	-	215
Les pièges à éviter lors de la rédaction d'un testament fiduciaire	50	76
Mandat de protection : un nouvel outil de rédaction pour des mandats sur mesure – audio	30	54
Partage des régimes de retraite : la bête noire	15	28
Présentation et analyse du régime enregistré d'épargne invalidité	10	23

11. TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
FORMATION CONTINUE (SUITE)		
Webdiffusions (suite)		
Principes de base en matière de droit d'auteur	10	17
<i>Rédaction de testaments et planification testamentaire pour les gens d'affaire</i>	75	162
<i>Régimes enregistrés individuels en cas de décès</i>	-	39
<i>Tout ce que vous devriez savoir sur la vérification diligente en copropriété</i>	-	355
<i>Trucs et astuces pour une gestion efficace des marques de commerce</i>	27	24
<i>Vérification diligente lors d'un achat d'entreprise : aspects légaux, fiscaux et cas pratique</i>	-	42
<i>Zonage agricole : demande d'autorisation à la CPTAQ/nécessité et contenu</i>	57	102
Formation continue obligatoire		
Déclarations de formation	5 076	12 416
Demandes de dispense	97	25
<i>Accordées</i>	88	23
<i>Refusées</i>	9	2
<i>Levées</i>	4	3
<i>Report</i>	-	-
Évaluation de la compétence et stages de perfectionnement		
Nouveaux dossiers		
Secrétariat	7	10
Inspection professionnelle	-	-
Comité de discipline	-	1

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
FORMATION CONTINUE (SUITE)		
Médiation familiale		
Accréditations avec engagements	3	29
Accréditations finales	5	6
Procédures devant notaire		
Accréditations	67	120
Programme de bourses d'études supérieures (PBÉS)		
Nouvelles demandes	15	7
En attente d'entrevue de sélection	10	0
<i>Octrois</i>	8	5
<i>Refus/retraits</i>	7	2
<i>Diplôme d'études supérieures en fiscalité</i>	1	3
<i>Maîtrise en fiscalité</i>	2	-
<i>Maîtrise en droit, option recherche</i>	3	1
<i>Doctorat en droit</i>	2	1

FORMATION PRÉADMISSION

Nombre de candidats ayant débuté leur stage	184	184
Nombre de candidats admis à la profession	199	176
Changement de milieu de stage	15	2
Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions	43	27
Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions	3	3
Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage octroyées (première demande et renouvellement)	159	125

11. TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



CDRI	2012-2013	2013-2014
Recherches documentaires	4 103	2 774
Ajout de documents dans la banque du CDRI	-	1 615

PUBLICATIONS

Répertoire de droit/Nouvelle série (Nombre de documents mis à jour)		
<i>Doctrine</i>	2 (nb de mises à jour)	7 (nb de documents mis à jour)
<i>Modèle d'acte français</i>	4 (nb de mises à jour)	65 (nb de documents mis à jour)
<i>Modèle d'acte anglais</i>	1 (nb de mises à jour)	48 (nb de documents mis à jour)
<i>Dépliants (lots de 50)</i>	1474 (lots de 100)	5525 (lots de 50)

CEDI

Nombre d'appels traités	2012-2013	2013-2014
Actes ou ses annexes (Déclaration de coût d'emprunt – avis 48 heures)	8	30
Assurance	38	28
Biens	63	59
Centre de traitement (FCT – FNF – Contract)	7	19
Certificat de localisation/Zonage/Urbanisme	82	60
Compensation (TEF, Traités, Virements)	262	186
Compte en fidéicommiss (frais – propriété, etc.)	129	116
Copropriété	61	67
Effets perdus ou volés	8	9
États de compte	108	99
Faillite	9	8

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



CEDI (SUITE)	2012-2013	2013-2014
Fiscalité	71	78
Fraude	13	5
Instructions aux notaires	47	65
OACIQ	73	72
Pratique notariale	123	89
Procuration/Signature des parties	56	57
Publicité des droits	52	67
Radiation	145	159
Rapports de titres	4	6
Relations avec les institutions	109	63
Relations avec les autres intervenants (Telus + autres)	40	30
Sociétés	13	11
Successions	69	40
Sûretés	92	58
Titres immobiliers	107	91
Vente	291	189
Vente sous contrôle de justice/Sherif	20	15
Autres	-	13

PROGRAMME DE REGROUPEMENT

Nombre de dossiers actifs	10	-
Dossiers fermés durant la période	9	10
Dossiers « Aide au regroupement » réussis	9	7

11. TABLEAUX

STATISTIQUES (SUITE)

STATUT PROFESSIONNEL



	2012-2013	2013-2014
Membres en exercice au 31 mars	3 838	3 837
Hommes	1 555	1 509
Femmes	2 283	2 328
Admissions (premières inscriptions)	191	178
Reprises d'exercice	9	15
Nombre de permis délivrés	191	178
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice		
De nature administrative	103	15
De nature disciplinaire	-	-
Nombre de radiations administratives du Tableau	8	5
Nombre de radiations disciplinaires	7	9
Nombre de suspensions ou de révocations de permis	-	-
Démissions	107	175
Décès	3	7
Notaires honoraires	55	64

STATUT PROFESSIONNEL (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
Accréditations		
Médiateurs accrédités en médiation familiale	148	169
Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	231	233
Notaires désignés pour agir à titre d'agents de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	143	143
Notaires accrédités agents vérificateurs de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	114	110
Notaires accrédités en régime de protection	1842	1 899
Médiateurs aux petites créances	370	355
Médiateurs civils et commerciaux	14	14
Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars	2745	2 870
Exercice de la profession en société		
Nombre de SENCRL au 31 mars	92	100
Nombre de SPA au 31 mars	341	402
Nombre de notaires en SENCRL au 31 mars	340	359
Nombre de notaires en SPA au 31 mars	678	788

11. TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

SERVICES ADMINISTRATIFS



	2012-2013	2013-2014
Fidéicommis		
Intérêts comptes en fidéicommis	13 443 737	12 041 170
Solde moyen en fidéicommis	1 545 779 674	-
Taux d'intérêts moyens (%)	0,87	-
Total des dépôts (G)	59,9	-
Suivi budgétaire		
Revenus budgétisés	26 915 376	30 357 927
Revenus réalisés	25 395 056	30 400 010
Dépenses budgétisées	28 876 003	30 010 828
Dépenses réalisées	24 874 358	25 912 084
Placements		
Fonds général		
<i>Valeur marchande (\$)</i>	7 476 440	-
<i>Coût (\$)</i>	7 464 843	-
Fonds d'indemnisation		
<i>Valeur marchande (\$)</i>	6 696 769	-
<i>Coût (\$)</i>	6 689 602	-
Fonds d'études notariales		
<i>Valeur marchande (\$)</i>	73 250 450	-
<i>Coût (\$)</i>	69 731 048	-
Gestion documentaire		
Dossiers intégrés dans le logiciel Documentik	5 368	6 463
Ressources humaines		
Nombre d'employés	147	150
<i>Réguliers</i>	128	132
<i>Temporaires/1-800-NOTAIRE</i>	9/10	8/10

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC/ SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE L'EXERCICE



DISCIPLINE	2012-2013	2013-2014
Sanctions	10	11
Nature des sanctions		
Réprimande	1	3
Amende	5	6
Radiation temporaire	12	13
Radiation permanente	0	1
Révocation de permis	0	0
Nombre de recommandations		
Remise d'argent art. 159 C.P.	0	0
Stage art. 160 C.P.	0	0
Réinscription art. 161 C.P.	0	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration	0	0
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours	30	38
Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions	5	7
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	13	14
Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions	4	2

11. TABLEAUX

STATISTIQUES (SUITE)

DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC/ SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE L'EXERCICE (SUITE)



	2012-2013	2013-2014
INDEMNISATION		
Nombre de réclamations acceptées en totalité	8	0
Nombre de réclamations acceptées en partie	8	2
Nombre de membres visés	7	1
Montant total des indemnités versées (\$)	546 772	11 025
Nombre de réclamations refusées en totalité	7	3
Nombre de membres visés	4	2
Montant total de ces réclamations (\$)	1 419 542	89 200
Nombre de réclamations retirées	7	1
Montant total de ces réclamations (\$)	657	85 000

RÉVISION		
Nombre de réunions	5 (8)	5 (10)
Nombre de demandes d'avis reçues	45	69
Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	0	0
Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion		
Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline	48	61
Le Comité a suggéré au syndic de compléter son enquête	0	0
Le Comité a suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, rendra une décision de porter une plainte ou non	0	0
Le Comité a suggéré au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	0
Nombre de demandes retirées	0	2

12. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des auditeurs indépendants.....	2
États financiers	
Résultats.....	4
Bilan.....	5
Évolution des soldes de fonds.....	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8 – 26
Renseignements complémentaires	27 – 30

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Chambre des notaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Bourgeois Marsolais, CPA, SENCRL

Montréal, Canada
Le 13 juin 2014

Résultats

de l'exercice clos au 31 mars 2014

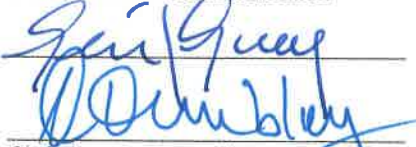
	Réel			Budget		
	2014			Adopté 2013	2013	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	(note 2)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Intérêts sur dépôts en fidéicommiss	---	---	12 930 893	12 930 893	13 700 000	13 440 619
Contribution nette des instruments dérivés	---	---	1 610 727	1 610 727	1 400 000	2 210 682
Cotisations	2 987 420	1 425 524	---	4 412 944	4 465 500	4 667 799
Registres des testaments et mandats	3 560 021	---	---	3 560 021	3 617 000	3 662 890
Inscriptions et droits d'admission	55 650	---	---	55 650	65 000	56 650
Placements	286 034	258 448	4 395 602	4 940 084	3 270 000	3 783 408
Formation	2 245 462	---	---	2 245 462	2 067 690	846 839
Congrès	---	---	---	---	---	258 303
Publications	338 374	---	---	338 374	403 500	192 963
Autres revenus	1 242 819	49 267	8 250	1 300 336	897 450	969 872
	<u>10 715 780</u>	<u>1 733 239</u>	<u>18 945 472</u>	<u>31 394 491</u>	<u>29 886 140</u>	<u>30 090 025</u>
CHARGES (Annexe A)						
Affaires corporatives	1 969 144	---	---	1 969 144	1 547 160	1 352 399
<u>Direction générale</u>						
Direction générale - administration	605 122	---	---	605 122	616 925	585 240
Registre des testaments et mandats	2 389 860	---	---	2 389 860	2 379 708	2 304 094
Affaires publiques et communications	2 513 700	---	---	2 513 700	2 215 991	2 178 334
Service de première ligne (1-800-notaire)	1 130 973	---	---	1 130 973	1 149 255	1 154 064
Fonds études notariales	---	---	2 085 809	2 085 809	1 631 903	1 629 688
<u>Surveillance et contrôle de l'exercice</u>						
Surveillance et contrôle de l'exercice - administration	826 058	---	---	826 058	987 025	690 654
Discipline	521 571	---	---	521 571	460 641	476 366
Inspection professionnelle	1 591 577	---	---	1 591 577	1 586 251	1 484 462
Syndic	2 858 217	---	---	2 858 217	2 735 549	2 688 012
Fonds d'indemnisation	---	1 441 924	---	1 441 924	1 824 260	731 204
<u>Développement de la profession</u>	6 362 505	---	---	6 362 505	7 422 872	5 237 327
<u>Services juridiques</u>						
Affaires juridiques	2 636 440	---	---	2 636 440	2 775 822	2 453 486
Secrétariat de l'Ordre	1 742 955	---	---	1 742 955	1 750 678	1 556 488
	<u>25 148 122</u>	<u>1 441 924</u>	<u>2 085 809</u>	<u>28 675 855</u>	<u>29 084 040</u>	<u>24 521 818</u>
Projets spéciaux - (Annexe B)						
Plan d'action	195 314	---	---	195 314	455 000	250 596
Projet médiation en copropriété	120 176	---	---	120 176	---	101 944
Projet spécial Lac-Mégantic	293 537	---	---	293 537	---	---
	<u>609 027</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>609 027</u>	<u>455 000</u>	<u>352 540</u>
Total des charges	<u>25 757 149</u>	<u>1 441 924</u>	<u>2 085 809</u>	<u>29 284 882</u>	<u>29 539 040</u>	<u>24 874 358</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments	(15 041 369)	291 315	16 859 663	2 109 609	347 100	5 215 667
Gains (pertes) réalisés sur placements	(18 925)	(21 713)	1 546 984	1 506 346	---	(4 694 969)
Variation de la juste valeur des placements à long terme	(135 077)	(125 309)	3 225 042	2 964 656	---	7 960 244
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	---	---	750 240	750 240	---	55 372
	<u>(154 002)</u>	<u>(147 022)</u>	<u>5 522 266</u>	<u>5 221 242</u>	<u>---</u>	<u>3 320 646</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 195 371)	144 293	22 381 929	7 330 851	347 100	8 536 313

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan
au 31 mars 2014

	2014			2013	
	Fonds général \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'études notariales \$	Total \$	Total \$
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	199 168	864 784	1 414 466	2 478 418	4 006 846
Placements temporaires (note 6)	---	---	99 816	99 816	4 845 120
Débiteurs (note 5)	2 671 905	---	75 000	2 746 905	3 498 661
Dépôt sur immeuble	---	---	1 514 400	1 514 400	---
Intérêts courus	70 092	65 467	1 273 484	1 409 043	1 409 815
Avance interfonds, sans intérêt	1 036 558	---	(1 036 558)	---	---
Frais payés d'avance	471 779	---	8 600	480 379	622 273
	<u>4 449 502</u>	<u>930 251</u>	<u>3 349 208</u>	<u>8 728 961</u>	<u>14 382 715</u>
Placements long terme (note 6)	7 424 242	6 654 543	79 354 178	93 432 963	82 523 921
Billet promissoire, portant intérêt à 3 %	1 374 608	---	---	1 374 608	---
Instruments financiers dérivés (note 19)	---	---	1 163 029	1 163 029	412 789
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	3 034 100	---	---	3 034 100	2 322 500
Immobilisations corporelles (note 7)	1 317 261	---	---	1 317 261	1 396 125
Actifs incorporels (note 8)	380 682	---	---	380 682	1 249 047
	<u>13 530 893</u>	<u>6 654 543</u>	<u>80 517 207</u>	<u>100 702 643</u>	<u>87 904 382</u>
	<u>17 980 395</u>	<u>7 584 794</u>	<u>83 866 415</u>	<u>109 431 604</u>	<u>102 287 097</u>
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 10)	4 304 488	250 924	1 043 900	5 599 312	6 147 944
Provision pour réclamations en cours	---	2 182 076	---	2 182 076	1 463 448
Revenus perçus d'avance	378 198	---	---	378 198	534 786
	<u>4 682 686</u>	<u>2 433 000</u>	<u>1 043 900</u>	<u>8 159 586</u>	<u>8 146 178</u>
Avantages incitatifs de location	749 181	---	---	749 181	948 933
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	948 761	---	---	948 761	1 696 239
Non grevés d'affectations	9 696 212	---	17 165 053	26 861 265	21 198 079
Affectations internes (note 17)	1 903 555	5 151 794	65 657 462	72 712 811	70 297 668
	<u>12 548 528</u>	<u>5 151 794</u>	<u>82 822 515</u>	<u>100 522 837</u>	<u>93 191 986</u>
	<u>17 980 395</u>	<u>7 584 794</u>	<u>83 866 415</u>	<u>109 431 604</u>	<u>102 287 097</u>
Engagements contractuels (note 13)					
Éventualités (note 14)					
Événement subséquent - (note 20)					

Pour le Conseil d'administration


Christian Tremblay, directeur général

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos au 31 mars 2014

	Fonds général			Fonds d'indemnisation			Fonds d'études notariales			2014		2013	
	Investis en immobilisations \$	Affectations internes \$		Total \$	Affectations internes \$		Total \$	Non grevés d'affectations \$		Total \$	Total \$	Total \$	
		Affectations internes \$	Non grevés d'affectations \$		Affectations internes \$	Affectations internes \$		Non grevés d'affectations \$					
SOLDES AU DÉBUT	1 696 239	2 332 429	7 180 821	11 209 489	5 007 501	62 957 738	14 017 258	76 974 996	93 191 986	84 655 673			
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(563 181)	---	(14 632 190)	(15 195 371)	144 293	---	22 381 929	22 381 929	7 330 851	8 536 313			
Investissement en immobilisations	(184 297)	---	184 297	---	---	---	---	---	---	---			
Affectations internes (note 17)	---	(428 874)	428 874	---	---	2 699 724	(2 699 724)	---	---	---			
Virements interfonds	---	---	16 534 410	16 534 410	---	---	(16 534 410)	(16 534 410)	---	---			
SOLDES À LA FIN	948 761	1 903 555	9 696 212	12 548 528	5 151 794	65 657 462	17 165 053	82 822 515	100 522 837	93 191 986			

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie
 de l'exercice clos au 31 mars 2014

	2014	2013
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	7 330 851	8 536 313
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Amortissement - immobilisations corporelles	359 677	342 511
Amortissement - actifs incorporels	403 256	556 955
Amortissement - avantages incitatifs de location	(199 752)	(199 811)
Prestations constituées	(711 600)	(674 900)
Variation de la plus value non réalisée sur les placements	(2 964 656)	(7 960 244)
Variation de la plus value non réalisée sur les instruments dérivés	(750 240)	(55 372)
(Gains) pertes réalisés sur placements	(1 506 346)	4 694 969
	<u>(5 369 661)</u>	<u>(3 295 892)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	751 756	(1 357 390)
Intérêts courus	772	(472 915)
Frais payés d'avance	141 893	(195 112)
Dépôt sur immeuble	(1 514 400)	---
Créditeurs	(548 629)	2 146 127
Revenus perçus d'avance	(156 588)	247 184
Provision pour réclamations en cours	718 628	(540 967)
	<u>(606 568)</u>	<u>(173 073)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 354 622</u>	<u>5 067 348</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(42 886 391)	(186 768 013)
Disposition de placements	36 448 349	182 756 377
Dispositions d'actifs incorporels	1 374 608	---
Acquisition d'immobilisations corporelles	(280 813)	(96 973)
Acquisition d'actifs incorporels	(909 499)	(1 252 032)
Billet promissaire	(1 374 608)	---
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(7 628 354)</u>	<u>(5 360 641)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 273 732)	(293 293)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 851 966	9 145 259
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>2 578 234</u>	<u>8 851 966</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme à but non lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^o al., par. 6^o, sous-par. b et a. 12.2).

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Comptabilité par fonds**Fonds général**

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridique, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et sur certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées dans le calcul du coût des régimes de retraite à prestations déterminées, de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et de l'actif des régimes de retraite. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Évaluation

La Chambre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements temporaires et des placements à long terme cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Instruments financiers dérivés

La Chambre utilise des instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêt) dont l'objectif principal est de stabiliser les revenus d'intérêts provenant des dépôts en fidéicomis. L'utilisation des swaps de taux d'intérêt n'est pas considérée comme un instrument de couverture. La contribution nette des instruments dérivés et la variation de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 3 ans et 8 mois

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans. Les logiciels spécialisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 749 181 \$ (948 933 \$ en 2013) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location, est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ◆ La Chambre utilise la méthode du report et de l'amortissement pour comptabiliser le régime de retraite à prestations déterminées. Celui-ci est mesuré au moyen d'une évaluation actuarielle au fin de la capitalisation. Les gains et pertes actuariels ainsi que l'amortissement du coût des services passées sont compris dans le coût du régime pour l'exercice.
- ◆ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ◆ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ◆ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 12 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Chambre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Entités contrôlées

Le Conseil d'administration de la Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius TSIN et de la Corporation de service des notaires. De plus, il a le pouvoir de nommer les fiduciaires de la Fiducie notariale des transferts électroniques de fonds (FNTEF) et de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius TSIN par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius TSIN. Le Comité exécutif de la Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de la Fiducie notariale des technologies de l'information (FNTI). Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

◆ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

◆ Notarius TSIN

Notarius TSIN, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

◆ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires.

◆ Solutions Notarius inc.

Solutions Notarius inc. a été constituée le 1^{er} août 2012 en vertu de la loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle conçoit, développe, déploie et exploite des solutions technologiques répondant aux besoins d'affaires des professionnels. La Chambre est bénéficiaire conjointement avec Notarius TSIN d'une fiducie (FNTI) qui détient la totalité des actions participantes de Solutions Notarius inc.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

- ◆ Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant ou se rapportant à l'entente sur les transferts électroniques de fonds relativement à la plateforme Assystpaiement. La Chambre est bénéficiaire d'une fiducie (FNTEF) qui détient 100% du capital action de la société 9284-3523 Québec inc. commandité de la Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C. La Chambre est aussi bénéficiaire conjointement avec Notarius TSIN d'une fiducie (FNFI) qui détient 100 % du capital action de la société 9299-9739 Québec inc. principal commanditaire de cette société en commandite.

4. Modification future de méthodes comptables

Le chapitre 3461, du Manuel de CPA Canada « avantages sociaux futurs », est remplacé par le chapitre 3463 qui définit les normes de constatation, de mesure et d'information applicables au coût des avantages sociaux futurs de salariés. En résumé, la méthode du report et de l'amortissement n'est plus permise dans la comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées. Toute variation de la valeur des actifs du régime et de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées est reconnue immédiatement à l'évolution des soldes de fonds de la période où elle survient. Ce chapitre entre en vigueur à compter des exercices débutant le 1^{er} janvier 2014. La Chambre étudie actuellement l'incidence qu'aurait la modification de méthode comptable sur les états financiers de l'organisme.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014

5. Débiteurs

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fonds général		
Clients	1 972 861	1 737 163
Provision pour créances douteuses	(411 881)	(266 501)
	<u>1 560 980</u>	<u>1 470 662</u>
Avances à la société en commandite	374 464	---
Autres débiteurs	355 378	124 627
Solutions Notarius inc.	4 599	5 749
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	2 000	6 377
Dû par le Fonds d'indemnisation	94 639	299 575
Dû par le Fonds d'études notariales	279 845	26 276
	<u>2 671 905</u>	<u>1 933 266</u>
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	---	160 909
	<u>---</u>	<u>160 909</u>
Fonds d'études notariales		
Clients	3 705	3 030
Provisions pour créances douteuses	(3 705)	(2 325)
	<u>---</u>	<u>705</u>
Prêt à demande, sans intérêt	75 000	---
Placements en attente de règlement	---	1 098 781
Dû par le Fonds d'indemnisation	---	305 000
	<u>75 000</u>	<u>1 404 486</u>
	<u>2 746 905</u>	<u>3 498 661</u>

Au 31 mars 2014, la valeur comptable des comptes clients dépréciés totalise 415 586 \$ (268 826 \$ en 2013).

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014

6. Placements

	2014				2013			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
			\$	\$			\$	\$
Fonds général								
Marché monétaire (court terme)			---	---	0,08	0,99	124 887	124 887
Obligations								
Obligations de gouvernements	4,42	1,86	4 298 477	4 388 152	4,58	1,68	4 207 388	4 204 702
Obligations de sociétés	3,46	2,28	3 125 765	3 159 569	3,78	2,18	3 135 077	3 126 166
			<u>7 424 242</u>	<u>7 547 721</u>			<u>7 342 465</u>	<u>7 330 868</u>
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire (court terme)			---	---	0,08	0,99	99 910	99 910
Obligations								
Obligations de gouvernements	4,43	1,90	3 800 956	3 890 404	4,42	1,67	3 764 192	3 762 840
Obligations de sociétés	3,45	2,27	2 853 588	2 882 281	3,84	2,18	2 826 326	2 817 510
			<u>6 654 543</u>	<u>6 772 685</u>			<u>6 590 518</u>	<u>6 583 350</u>
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire (court terme)	0,10	0,74	99 816	99 816	0,08	0,99	4 620 323	4 620 323
Obligations								
Obligations de gouvernements	8,78	2,77	17 539 795	17 869 437	8,50	2,36	15 280 999	15 247 331
Obligations de sociétés	3,82	2,36	16 899 200	17 097 192	4,32	2,30	14 198 668	14 158 634
Dettes immobilière commerciale								
Fonds-dette hypothécaire			4 468 500	4 500 000			---	---
Actions								
Actions canadiennes			16 301 335	12 034 861			15 118 917	13 001 766
Fonds - Actions internationales			24 145 349	21 108 281			23 992 354	22 663 840
			<u>79 453 995</u>	<u>72 709 587</u>			<u>68 590 938</u>	<u>65 071 571</u>
Total des placements			93 532 779	87 029 993			87 369 041	83 830 909
Moins : Placements temporaires (court terme)			99 816	99 816			4 845 120	4 845 120
			<u>93 432 963</u>	<u>86 930 177</u>			<u>82 523 921</u>	<u>78 985 789</u>

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014**7. Immobilisations corporelles**

	2014			2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Matériel informatique	195 916	104 624	91 292	123 505	57 100	66 405
Mobilier de bureau	731 324	428 817	302 508	684 785	359 167	325 618
Équipements de bureau	272 203	147 505	124 697	231 534	100 855	130 679
Améliorations locatives	2 033 089	1 234 326	798 764	1 911 895	1 038 472	873 423
	3 232 532	1 915 271	1 317 261	2 951 719	1 555 594	1 396 125

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 359 677 \$ (342 511 \$ en 2013).

8. Actifs incorporels

	2014			2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Logiciels et programmation	1 205 324	824 642	380 682	1 670 432	421 385	1 249 047

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 403 256 \$ (556 955 \$ en 2013).

9. Marge de crédit**Fonds général**

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2014. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 468 000 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2014, la marge de crédit disponible était de 1 532 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014**10. Crédoiteurs**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fonds général		
Placements en attente de règlement	100 000	100 000
Fournisseurs et frais courus	1 552 044	1 757 473
Salaires et vacances à payer	2 095 512	1 886 474
Remises gouvernementales à payer	356 558	217 035
Fonds d'assurance responsabilité	8 751	---
Solutions Notarius inc.	191 623	144 669
	<u>4 304 488</u>	<u>4 105 651</u>
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	100 000	162 017
Fournisseurs et frais courus	21 358	13 209
Salaires et vacances à payer	31 046	31 968
Remises gouvernementales à payer	3 881	---
Dû au Fonds d'études notariales	---	305 000
Dû au Fonds général	94 639	299 575
	<u>250 924</u>	<u>811 769</u>
Fonds d'études notariales		
Placements en attente de règlement	400 000	1 104 371
Fournisseurs et frais courus	327 251	66 248
Salaires et vacances à payer	33 069	33 629
Remises gouvernementales à payer	3 735	---
Dû au Fonds général	279 845	26 276
	<u>1 043 900</u>	<u>1 230 524</u>
	<u>5 599 312</u>	<u>6 147 944</u>

11. Réclamations**Fonds d'indemnisation**

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation (voir note 14).

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
		\$
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	151 768	130 407
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	577 885	(124 602)
Autres frais liés aux actes de radiation	98 746	130 984
	<u>828 399</u>	<u>136 789</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014**12. Opérations entre apparentés**

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius TSIN au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits	---	12 000
Services informatiques	---	595 340
Acquisition d'immobilisations et de logiciels	---	23 623
Honoraires professionnels	---	77 607

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Solutions Notarius inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits	16 000	4 000
Services informatiques	872 935	35 077
Honoraires professionnels	97 431	21 264

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle. Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits	11 579	38 062
Charges	10 915	17 653

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec la Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C. Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2014</u>
	\$
Produits - Actif incorporel	1 374 608
Billet promissaire	(1 374 608)
Avances de fonds	(374 464)

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014**13. Engagements contractuels****Fonds général**

- a) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 2 469 897 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend le loyer de base calculé au prix de 17,50 \$/pi.ca. Les frais communs sont estimés à 19,35 \$/pi.ca. pour les années 2014-2015 et suivantes. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	<u>Loyer de base</u>	<u>Frais communs</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2015	675 342	710 266	1 385 608
2016	654 246	710 266	1 364 512
2017	651 605	710 266	1 361 871
2018	488 704	532 699	1 021 403
Total	<u>2 469 897</u>	<u>2 663 497</u>	<u>5 133 394</u>

- b) La Chambre est liée par des baux relatifs à la location d'équipements informatiques pour un montant total de 179 374 \$. Les paiements minimums pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	<u>Équipements informatiques</u>
	\$
2015	111 629
2016	53 131
2017	7 625
2018	6 989
Total	<u>179 374</u>

- c) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses pour un montant de 321 375 \$ (127 075 \$ en 2013).
- d) La Chambre a signé une promesse d'achat pour l'acquisition d'un immeuble au coût de 24 500 000 \$. Au 31 mars 2014, un dépôt de 1 250 000 \$ a déjà été versé et des frais afférents pour une somme de 264 000 \$ ont été engagés.

14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

Au cours des exercices financiers antérieurs, des réclamations pour un montant de 8 636 905 \$ ont été faites à la Chambre des notaires relativement à trois notaires. Aucune réserve relativement à ces dossiers n'a été comptabilisée car le réclamant a demandé de suspendre temporairement les procédures.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 468 000 \$ (1 281 800 \$ en 2013) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2012.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014

15. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	72 970 255	71 532 126
Passif	40 698 517	40 014 622
Surplus cumulé	32 271 738	31 517 504
Surplus réservé statutaire	15 545 800	15 733 900
Surplus réservé pour éventualités	15 325 128	15 610 100
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	7 776 478	6 925 738
Charges	9 746 638	9 724 233
Activités de placements		
Produits	1 825 723	555 446
Charges	205 087	141 173
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(1 008 603)	421 826
Activités d'investissement	1 241 316	(898 005)
Activités de financement	340 329	357 816

Notarius TSIN

	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
	\$	\$ (9 mois)
Bilan		
Actif	2 108 846	2 765 013
Passif	1 733 842	2 405 376
Actifs nets	375 004	359 637
Résultats		
Produits	223 181	2 432 337
Charges	207 814	2 373 796
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	1 442 758	119 089
Activités de financement	(1 781 899)	5 842
Activités d'investissement	301 253	(156 906)

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014

15. Entités contrôlées (suite)

Solutions Notarius inc.

	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u> (5 mois)
	\$	\$
Bilan		
Actif	2 897 487	33 538
Passif	1 961 628	75 518
Actifs nets	935 859	(41 980)
Résultats	4 197 326	---
Produits		
Charges	3 356 569	42 180
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(325 315)	33 338
Activités de financement	---	200
Activités d'investissement	(537 689)	(33 538)

Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.

	<u>31 décembre 2013</u>
	\$
Bilan	
Actif	1 581 000
Passif	1 585 584
Actifs nets	(4 584)
Résultats	
Produits	545
Charges	5 130

Renseignements financiers provenant des états financiers préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.

Corporation de service des notaires

	<u>31 mars 2014</u>	<u>31 mars 2013</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	1 109 826	1 147 570
Passif	(635)	(650)
Actif net	1 110 461	1 148 220
Résultats		
Produits	103 481	47 024
Charges	141 240	16 146

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Solutions Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2012. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2013, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2014.

En raison de l'importance du montant du déficit de solvabilité du régime, la Chambre s'est dotée, en 2011, d'une politique de financement du régime de retraite qui vise à régler ce déficit sur une période prévisible de 7 ans.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par les projections de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2012, se présentent comme suit au 31 mars:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Juste valeur de l'actif du Régime	26 167 200	20 861 300
Obligation actuarielle au titre des prestations constituées	(29 563 900)	(27 648 300)
Situation de capitalisation – (déficit)	(3 396 700)	(6 787 000)
Coût non amorti des services passés	2 300	4 400
Perte actuarielle non amortie	6 428 500	9 105 100
Actif au titre des prestations constituées	<u>3 034 100</u>	<u>2 322 500</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	6,00%	6,50%
Taux d'actualisation	4,20%	5,00%
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,00%	3,25%

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	2 091 000	2 002 700
Lettre de garantie de la Chambre	1 468 000	1 281 800
Cotisations des participants	656 100	559 200
Prestations et remboursements versés	875 200	657 200

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2014**16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)**

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	2 322 500	1 647 600
Transfert provenant de Notarius	---	(13 700)
Cotisations de l'employeur	2 091 000	2 002 700
Charge de retraite de l'exercice	(1 379 400)	(1 314 100)
Solde à la fin	3 034 100	2 322 500

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	42 %
Actions canadiennes	17 %
Actions étrangères	41 %

17. Affectations internes

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Fonds général

	2014	2013		
Solde du début	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde à la fin	Solde à la fin
\$	\$	\$	\$	\$
Assurance administrateurs et dirigeants	---	(11 117)	1 475 565	1 486 682
Campagne publicitaire	845 747	(998 207)	427 990	845 747
2 332 429	580 450	(1 009 324)	1 903 555	2 332 429

Fonds d'études notariales

	2014	2013		
Solde du début	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde à la fin	Solde à la fin
\$	\$	\$	\$	\$
Indemnisation	10 000 000	---	10 000 000	10 000 000
Projets publics	25 021 280	2 995 706	(1 906 149)	25 021 280
Engagements - exercice suivant	15 000 000	---	15 000 000	15 000 000
Immeuble	12 936 458	1 610 167	---	12 936 458
62 957 738	4 605 873	(1 906 149)	65 657 462	62 957 738

18. Répartition des frais généraux par activités

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles des services administratifs et des services de technologies de l'information sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

- 1^{er} critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2013-2014 est de 20 %.
- 2^e critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme, soient :
- a) Charges relatives aux locaux et aux équipements
 - b) Charges relatives au support informatique
 - c) Charges des fournitures de bureau et de papeterie
 - d) Charges de téléphonie et de télécopieurs
- 3^e critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2013-2014 est de 3 %.
- 4^e critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2013-2014 est de 11.6 %.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe C.

19. Instruments financiers

Gestion des risques

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

19. Instruments financiers (suite)

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement de fonds du marché monétaire et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Le solde des créances douteuses est de 415 586 \$ (268 826 \$ en 2013). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales n'utilise aucun contrat à terme sur devises, ce portefeuille n'est donc pas immunisé contre le risque de change. Cependant, ce risque de change a peu d'impact sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments financiers.

19. Instruments financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1% du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 269 900 \$, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 300 900 \$ et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 2,1 millions \$.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicommiss des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicommiss qui était de 1,47 milliard \$, toute fluctuation de 0,25% du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières pourrait faire varier ce revenu de 3,7 millions \$ sur une base annuelle.

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le produit provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommiss des notaires, la Chambre a conclu des ententes avec des institutions financières qui lui permettent de faire l'acquisition d'un instrument financier dérivé, appelé swap de taux d'intérêt.

Ce produit financier dérivé permet une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicommiss des notaires.

La contribution nette provenant de cet instrument financier est constatée à l'état des résultats. La variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt est également présentée à l'état des résultats. Chaque variation de 0,25% du taux d'intérêt aurait un impact de 1 million \$ sur la juste valeur d'un swap de 100 millions \$.

iii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix principalement sur les placements en actions et en obligations du fonds d'études notariales.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2013**19. Instruments financiers (suite)**

Le tableau suivant présente un sommaire des swaps et swaptions de taux d'intérêt de la Chambre.

Swaps

2014				2013			
Montant nominal	Taux fixe reçu	Échéance	Juste valeur	Montant nominal	Taux fixe reçu	Échéance	Juste valeur
			\$				\$
50 000 000	1,4275%	10/09/2017	(22 764)	50 000 000	1,4275%	10/09/2017	206 274
50 000 000	1,5010%	22/01/2018	(47 329)	50 000 000	1,5010 %	22/01/2018	272 515
50 000 000	1,6275%	03/06/2018	60 972				<u>478 789</u>
50 000 000	1,7020%	25/07/2018	132 107				
50 000 000	1,8575%	14/08/2018	451 577				
50 000 000	1,9175%	16/08/2018	588 466				
			<u>1 163 029</u>				

Swaptions

2013			
Montant nominal	Taux fixe reçu	Échéance	Juste valeur
			\$
50 000 000	2,0 %	03/04/2013	(1 000)
50 000 000	1,9 %	10/06/2013	(65 000)
			<u>(66 000)</u>

20. Événement subséquent

Le 24 mai 2014, le conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec a adopté une résolution prévoyant l'acquisition et le financement d'un immeuble par l'entremise d'une société en commandite liée à la Chambre. La date de clôture pour l'acquisition de l'immeuble était le 30 mai 2014. La Chambre a accepté de consentir des facilités de crédit au commandité de la société en commandite pour un montant de 15 600 000 \$ portant intérêt à un taux variable à être déterminé. De plus, la Chambre a accepté de cautionner un emprunt de 22 000 000 \$ auprès d'une institution financière qui sera octroyé à la société en commandite et de subordonner sa créance aux créances dues à l'institution financière par la société en commandite.

21. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2014

ANNEXE A

CHARGES	2014			2013	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	11 717 068	247 962	248 311	12 213 341	11 575 963
Charge de retraite	1 349 157	20 617	14 115	1 383 889	1 325 030
Subventions et bourses	506 989	---	958 766	1 465 755	1 098 852
Honoraires professionnels	4 310 245	35 999	369 956	4 716 200	3 901 091
Réclamations (note 11)	5 883	828 399	---	834 282	171 125
Comités	819 141	86 248	20 577	925 966	835 665
Déplacement et frais de logistique	823 825	922	23 432	848 179	303 004
Affiliations et délégations	213 710	---	---	213 710	318 394
Charges locatives	1 546 035	---	---	1 546 035	1 236 449
Services informatiques	404 831	---	---	404 831	382 481
Impression et diffusion électronique	513 310	---	---	513 310	308 756
Dépenses générales de bureau	1 086 510	2 226	200 478	1 289 214	1 135 957
Publicité et promotion	1 421 502	---	---	1 421 502	634 128
Créances douteuses	136 708	---	---	136 708	30 207
Congrès	---	---	---	---	365 250
Frais d'administration	(469 725)	219 551	250 174	---	---
Amortissement - immobilisations corporelles	359 677	---	---	359 677	342 511
Amortissement - actif incorporel	403 256	---	---	403 256	556 955
	25 148 122	1 441 924	2 085 809	28 675 855	24 521 818

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2014

ANNEXE B

Projets spéciaux

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Plan d'action	\$	\$
Admission à la profession		
Actualisation de la formation	1 766	3 021
Admission à la profession	1 000	19 252
Amélioration de la pratique	84 095	76 309
Activités de vigie	47 644	54 450
	<u>134 505</u>	<u>153 032</u>
Soutien à la profession		
Système d'informations	5 131	65 300
Maîtres de stages	55 678	32 264
	<u>60 809</u>	<u>97 564</u>
	<u>195 314</u>	<u>250 596</u>
Médiation en copropriété		
Frais de comités	8 883	2 276
Honoraires professionnels	37 136	91 211
Dépenses de logistiques	34 024	7 621
Subsistance	28 323	---
Communications	11 810	836
	<u>120 176</u>	<u>101 944</u>
Projet Lac-Mégantic		
Salaires	127 044	---
Frais de déplacements	17 193	---
Honoraires professionnels et frais légaux	36 831	---
Locaux	21 767	---
Dépenses générales de bureau	19 680	---
Publicité	43 164	---
Équipements et services informatiques	27 858	---
	<u>293 537</u>	<u>---</u>

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2014

ANNEXE C

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	1 611 539	1 588 089
Comité d'audit et de prospectives financières	14 765	24 159
Gestion des placements	25 110	11 891
Déplacements et frais de logistique	14 934	13 324
Frais d'audit	54 780	47 800
Recrutement du personnel	77 976	155 723
Honoraires professionnels	209 048	70 544
Optimisation des processus	89 477	85 116
Charges locatives	1 246 659	1 215 285
Assurances	105 314	102 905
Dépenses de bureau	241 576	204 268
Télécommunications	---	84 992
Frais bancaires	197 342	178 185
Créances douteuses	92 530	36 757
Amortissement - immobilisations corporelles	303 254	834 811
	<u>4 284 304</u>	<u>4 653 849</u>
Services des technologies de l'information		
Salaires et charges sociales	1 275 701	1 161 415
Déplacements et frais de logistique	5 151	5 839
Honoraires professionnels	1 105 320	1 335 976
Location d'équipements	100 906	37 320
Services informatiques	292 154	271 655
Télécommunications	116 391	---
Équipements informatiques	16 985	13 034
Amortissements	447 994	---
Dépenses de bureau	3 864	3 827
	<u>3 364 466</u>	<u>2 829 066</u>
	<u>7 648 770</u>	<u>7 482 915</u>

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2014

ANNEXE C (suite)

	Selon masse salariale	Selon autres frais	Total 2014	Total 2013
	\$	\$	\$	\$
Répartition des frais généraux par activités				
Affaires corporatives	109 590	215 300	324 890	313 235
Direction générale - administration	75 989	91 048	167 037	163 428
Registre des testaments et des mandats	192 633	781 254	973 887	963 812
Affaires publiques et communications	79 580	194 443	274 023	322 383
Service de première ligne (1-800-Notaire)	143 687	207 613	351 300	406 810
Fonds d'études notariales	52 485	197 689	250 174	295 945
Surveillance et contrôle de l'exercice - administration	85 846	220 614	306 460	206 450
Discipline	34 675	108 145	142 820	147 512
Inspection professionnelle	187 206	350 808	538 014	505 906
Syndic	301 764	724 475	1 026 239	964 640
Fonds d'indemnisation	53 716	165 835	219 551	202 234
Développement de la profession - administration	365 794	1 218 598	1 584 392	1 604 410
Affaires juridiques	268 997	535 089	804 086	775 951
Secrétariat de l'Ordre	187 108	498 788	685 896	610 199
	2 139 070	5 509 699	7 648 769	7 482 915

ENTRACTE

Le magazine numérique de la
Chambre des notaires du Québec





600-1801, av. McGill College
Montréal, QC H3A 0A7

Téléphone : 514-879-1793 ou 1-800-263-1793

www.cnq.org

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN-978-2-920028-34-0